

440-20060615

ministre responsable de l'Administration
gouv. et présidente du Conseil du Trésor

PROJET DE LOI N° 17 AUTEUR: Mme Monique Jérôme-Folquet,
TITRE: Loi sur les contrats des organismes publics

- Présentation le : 2006-05-11
Consultations gén. ou part. à la _____ le _____
Dépôt du rapport de commission: _____
Motion de scission le : _____
Motion de report le : _____

- Adoption du principe le : 2006-06-07
Étude détaillée à la CFP les 2006-06-09, 13 et 14

- Dépôt du rapport de Commission le : 2006-06-15 AM (8)

Si amendement(s) en Commission : oui non Si amendement au titre : oui non

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui non

de M _____ (... articles amendés)
de M _____ (... articles amendés)
de M _____ (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le : 2006-06-15

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M _____
de M _____
de M _____

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui non (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2006-06-15

- Sanction du projet de loi le: 2006-06-15 (2006, c.29)

Motion de suspension des règles présentée le : _____

Feuille de temps jointe sur: _____

Feuille de vote jointe sur: _____

Autres: _____

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

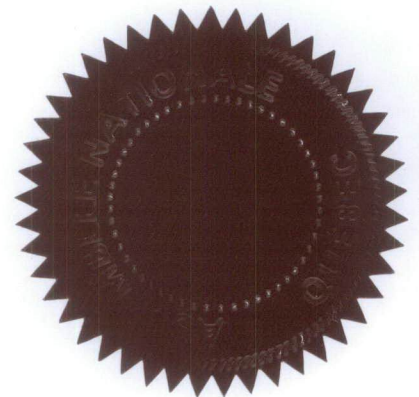


TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

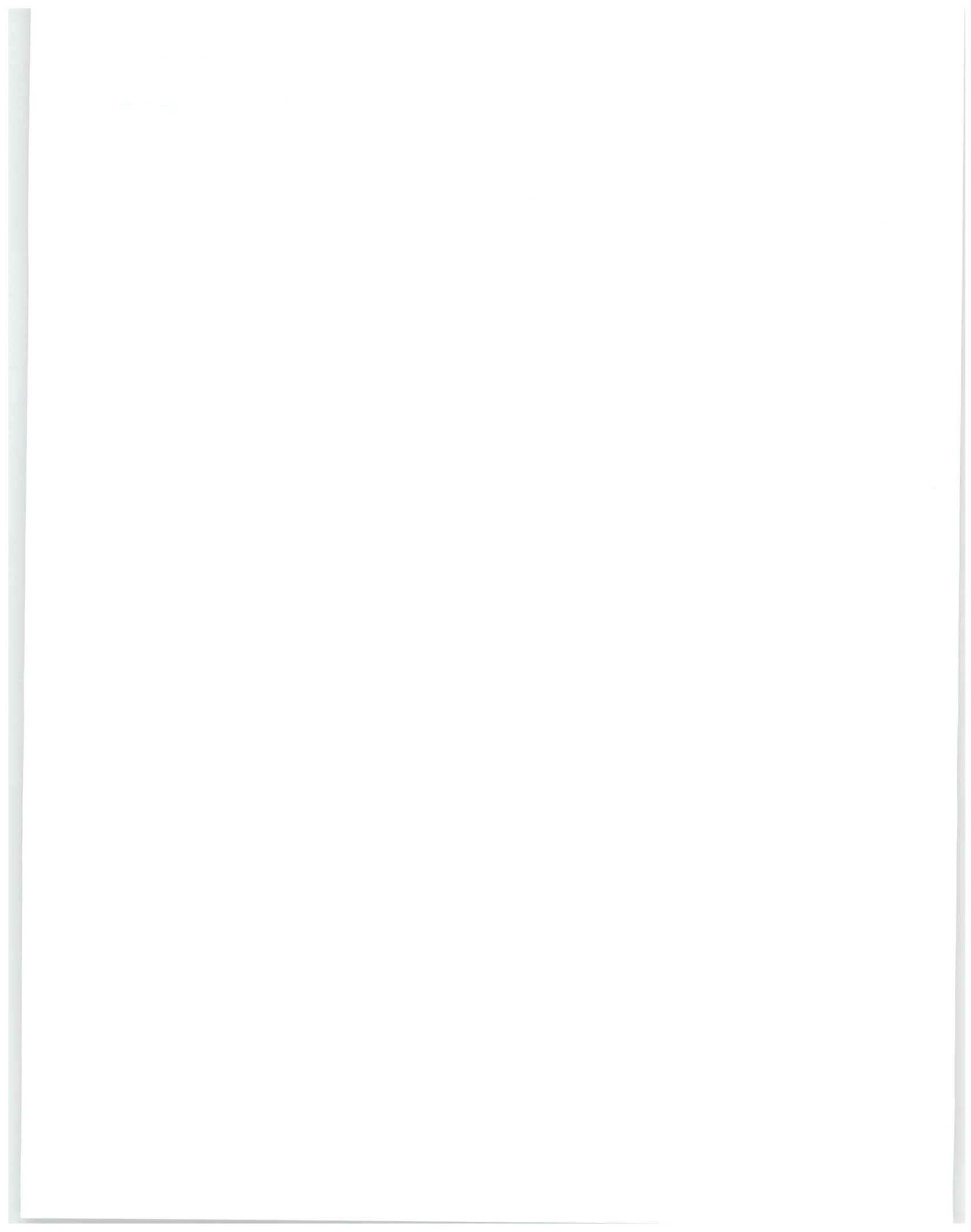
Commission des finances publiques

PROCÈS-VERBAL

Séances des 9, 13 et 14 juin 2006



Étude détaillée du projet de loi n° 17,
Loi sur les contrats des organismes publics
(Texte adopté avec des amendements)



PROCÈS-VERBAL

Commission des finances publiques

Première séance, le vendredi 9 juin 2006

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 17, *Loi sur les contrats des organismes publics*.
(Ordre de l'Assemblée, le 7 juin 2006)

Membres présents :

- M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission
- M. Bertrand (Charlevoix), vice-président de la Commission

- Mme Beaudoin (Mirabel)
- M. Bernier (Montmorency)
- Mme Charest (Matane)
- M. Gabias (Trois-Rivières)
- Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor
- M. Moreau (Marguerite-D'Youville)
- M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière)
- M. Simard (Richelieu), porte-parole de l'opposition officielle pour le Conseil du trésor, en remplacement de M. Legault (Rousseau)
- M. Tomassi (LaFontaine)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

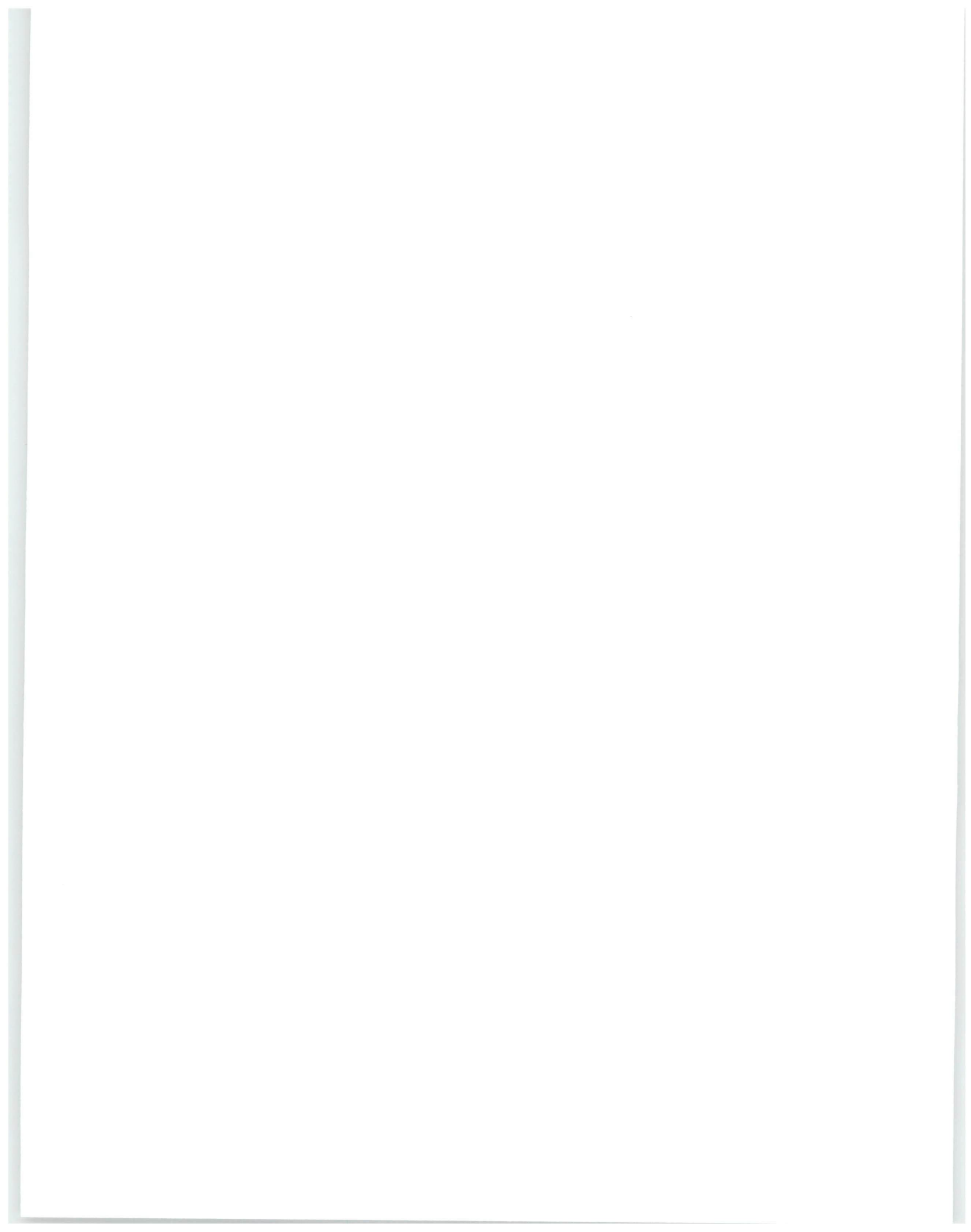
- M. Jacques Lafrance, secrétaire associé aux marchés publics, Secrétariat du Conseil du trésor
- M^e Gilles Tremblay, directeur des Affaires juridiques, Secrétariat du Conseil du trésor

La Commission se réunit à 11 h 20 sous la présidence de M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.



REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) et M. Simard (Richelieu) formulent des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Lafrance de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

L'article 2 est adopté.

Article 3 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Tremblay de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

L'article 3 est adopté.

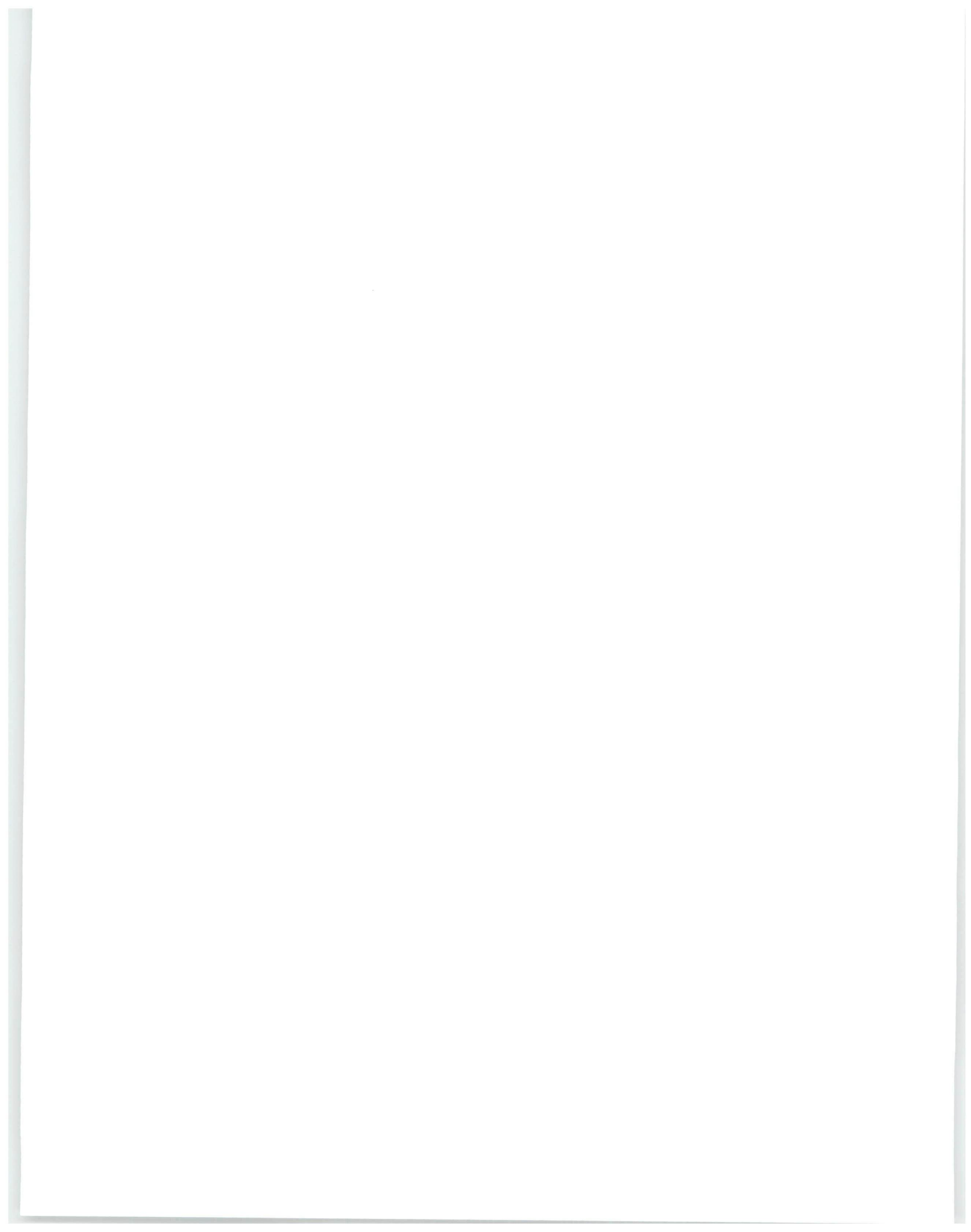
Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Articles 5 et 6 : Les articles 5 et 6 sont adoptés.

Articles 7 et 8 : Après débat, les articles 7 et 8 sont adoptés.

Article 9 : L'article 9 est adopté.

Article 10 : Un débat s'engage.



À 13 heures, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



François Arsenault

Le président de la Commission,



Sam Hamad

FA/mct

Québec, le 13 juin 2006

1800-1850

PROCÈS-VERBAL

Commission des finances publiques

Deuxième séance, le mardi 13 juin 2006

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 17, *Loi sur les contrats des organismes publics*.
(Ordre de l'Assemblée, le 7 juin 2006)

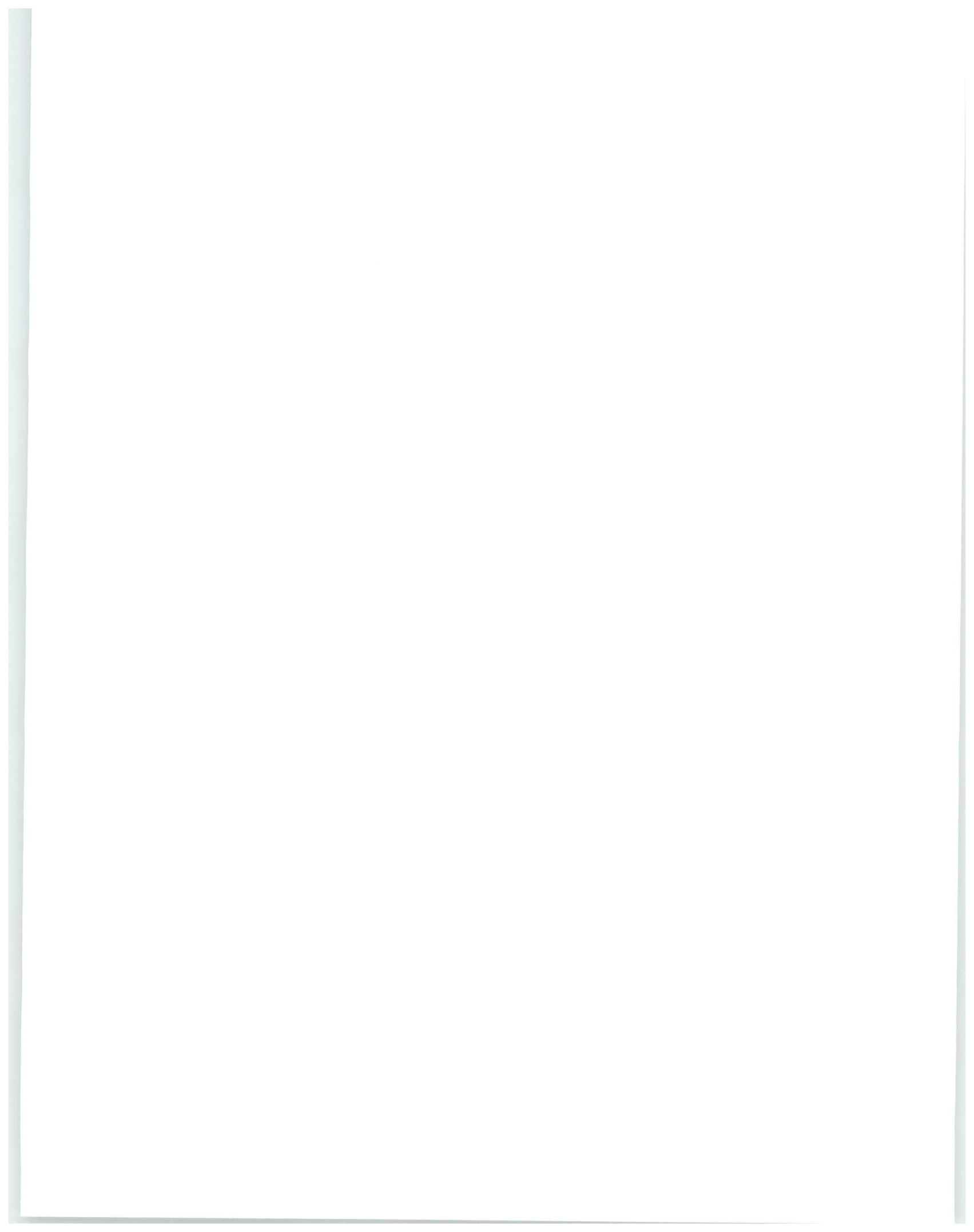
Membres présents :

- Mme Beaudoin (Mirabel)
- M. Bernier (Montmorency)
- M. Blackburn (Roberval) en remplacement de M. Paquet (Laval-des-Rapides)
- Mme Charest (Matane)
- Mme Dionne-Marsolais (Rosemont) en remplacement de M. Bertrand (Charlevoix)
- M. Gabias (Trois-Rivières)
- Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor
- M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Moreau (Marguerite-D'Youville)
- M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière)
- M. Simard (Richelieu), porte-parole de l'opposition officielle pour le Conseil du trésor, en remplacement de M. Legault (Rousseau)
- M. Tomassi (LaFontaine)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^e Gilles Tremblay, directeur des Affaires juridiques, Secrétariat du Conseil du trésor
- M. Jacques Lafrance, secrétaire associé aux marchés publics, Secrétariat du Conseil du trésor

La Commission se réunit à 15 h 09 sous la présidence de M. Tomassi (LaFontaine), président de séance.



ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 10 (suite) : Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, Mme Dionne-Marsolais (Rosemont) et M. Simard (Richelieu) déposent les documents cotés CFP-166 à CFP-168 (annexe III).

À 15 h 30, après une suspension de huit minutes, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^c Tremblay de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Lafrance de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Simard (Richelieu) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

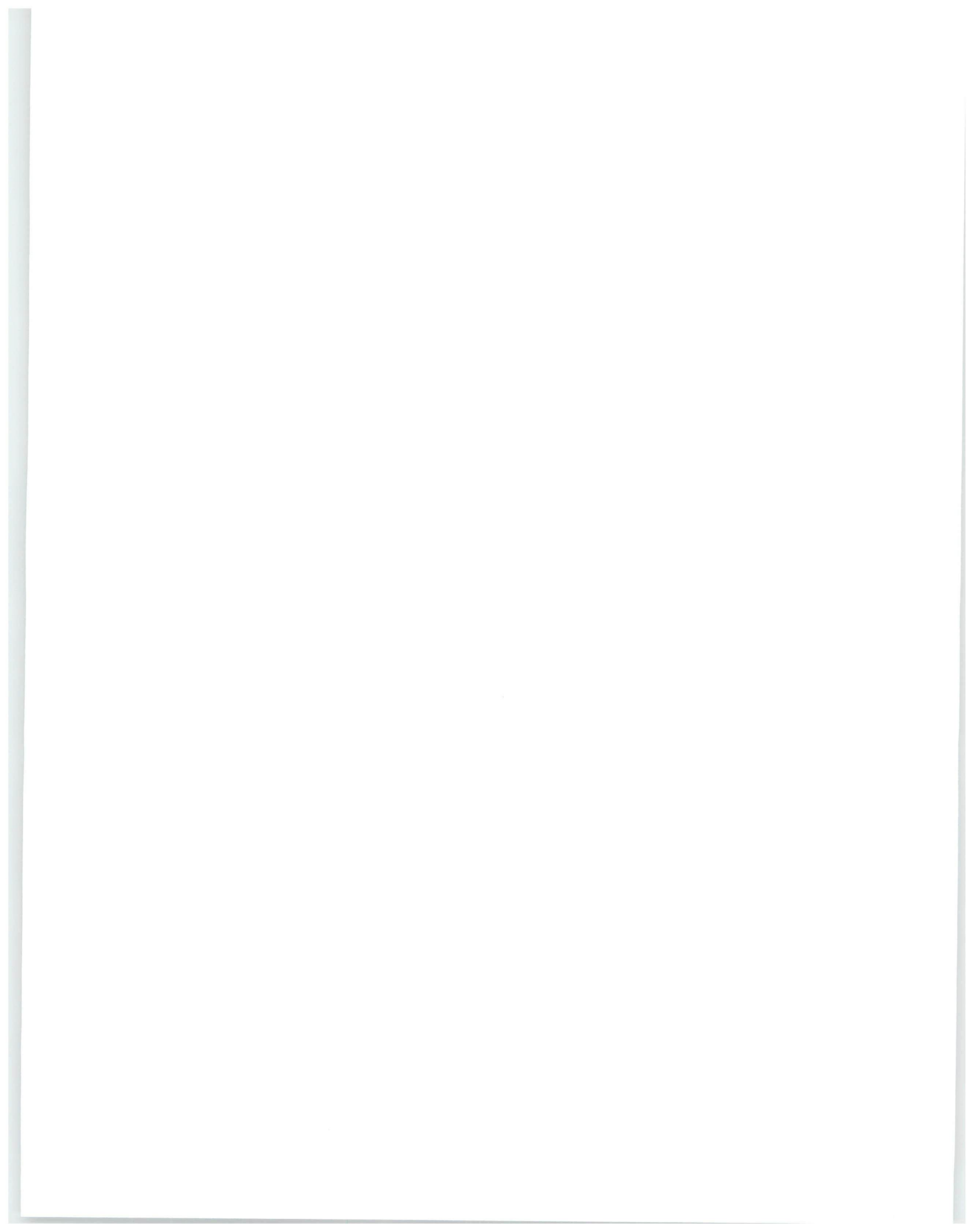
Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement et de l'article 10.

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté.

Article 12 : Un débat s'engage.

M. Simard (Richelieu) propose l'amendement coté Am b (annexe II).




Un débat s'engage.

À 18 heures, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Le président de la Commission,



Louis Breault



Sam Hamad

LB/mct

Québec, le 13 juin 2006

1950-1951

PROCÈS-VERBAL

Commission des finances publiques

Troisième séance, le mercredi 14 juin 2006

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 17, *Loi sur les contrats des organismes publics*.
(Ordre de l'Assemblée, le 7 juin 2006)

Membres présents :

- M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission

- Mme Beaudoin (Mirabel)
- M. Bernier (Montmorency)
- M. Gabias (Trois-Rivières)
- Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor
- M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Moreau (Marguerite-D'Youville)
- M. Simard (Richelieu), porte-parole de l'opposition officielle pour le Conseil du trésor, en remplacement de M. Bertrand (Charlevoix)
- M. Tomassi (LaFontaine)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

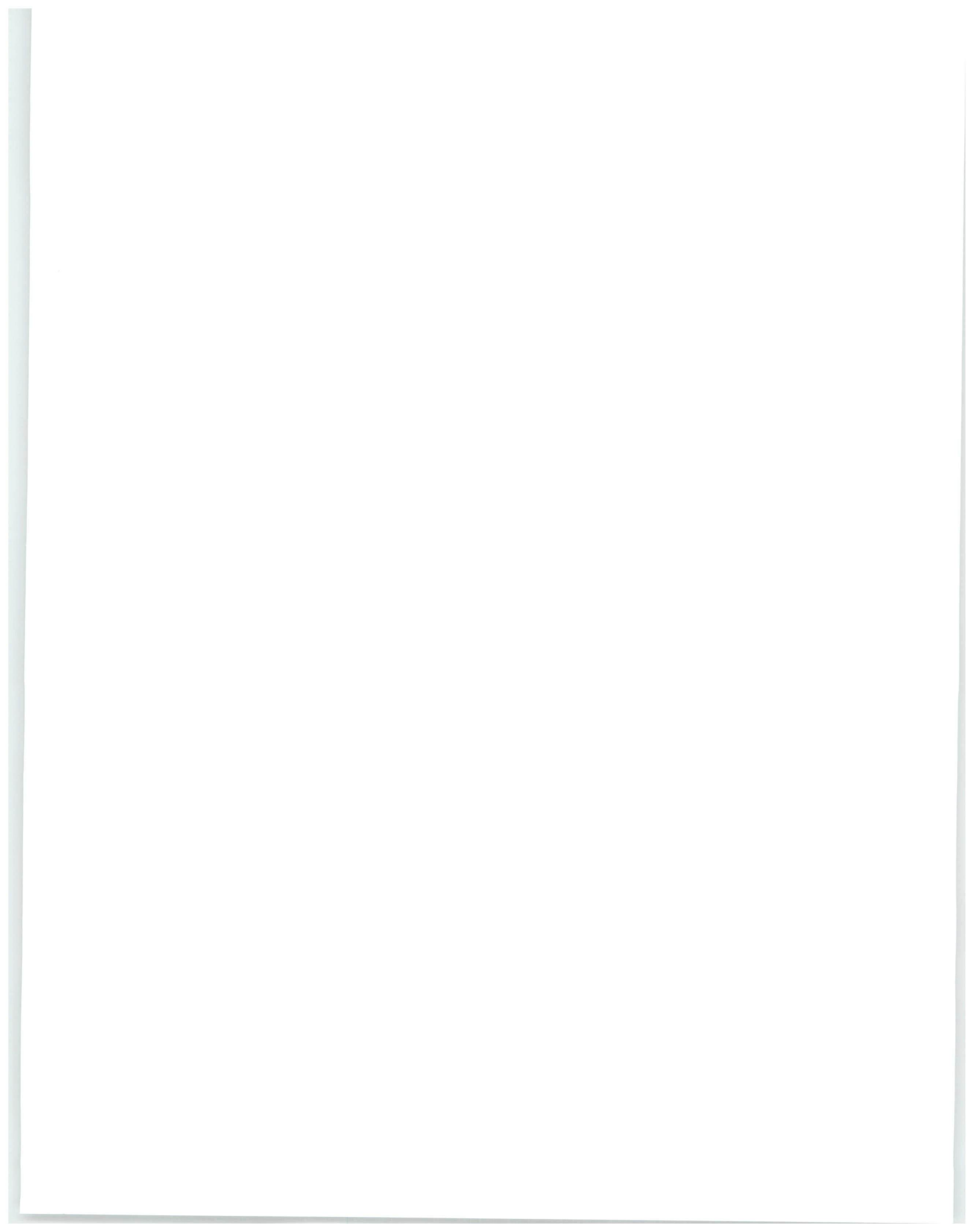
- M^e Gilles Tremblay, directeur des Affaires juridiques, Secrétariat du Conseil du trésor
- M. Jacques Lafrance, secrétaire associé aux marchés publics, Secrétariat du Conseil du trésor

La Commission se réunit à 15 h 09 sous la présidence de M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.



ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 12 (suite) : Le débat se poursuit sur l'amendement coté Am b (annexe II).

Il est convenu de permettre à M^e Tremblay de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Lafrance de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Simard (Richelieu) de retirer l'amendement coté Am b.

L'article 12 est adopté.

Article 10 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 10 et de l'amendement coté Am a (annexe II) suspendue précédemment.

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

Avec la permission de M. le président, Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) dépose le document coté CFP-169 (annexe III).

Le débat se poursuit.

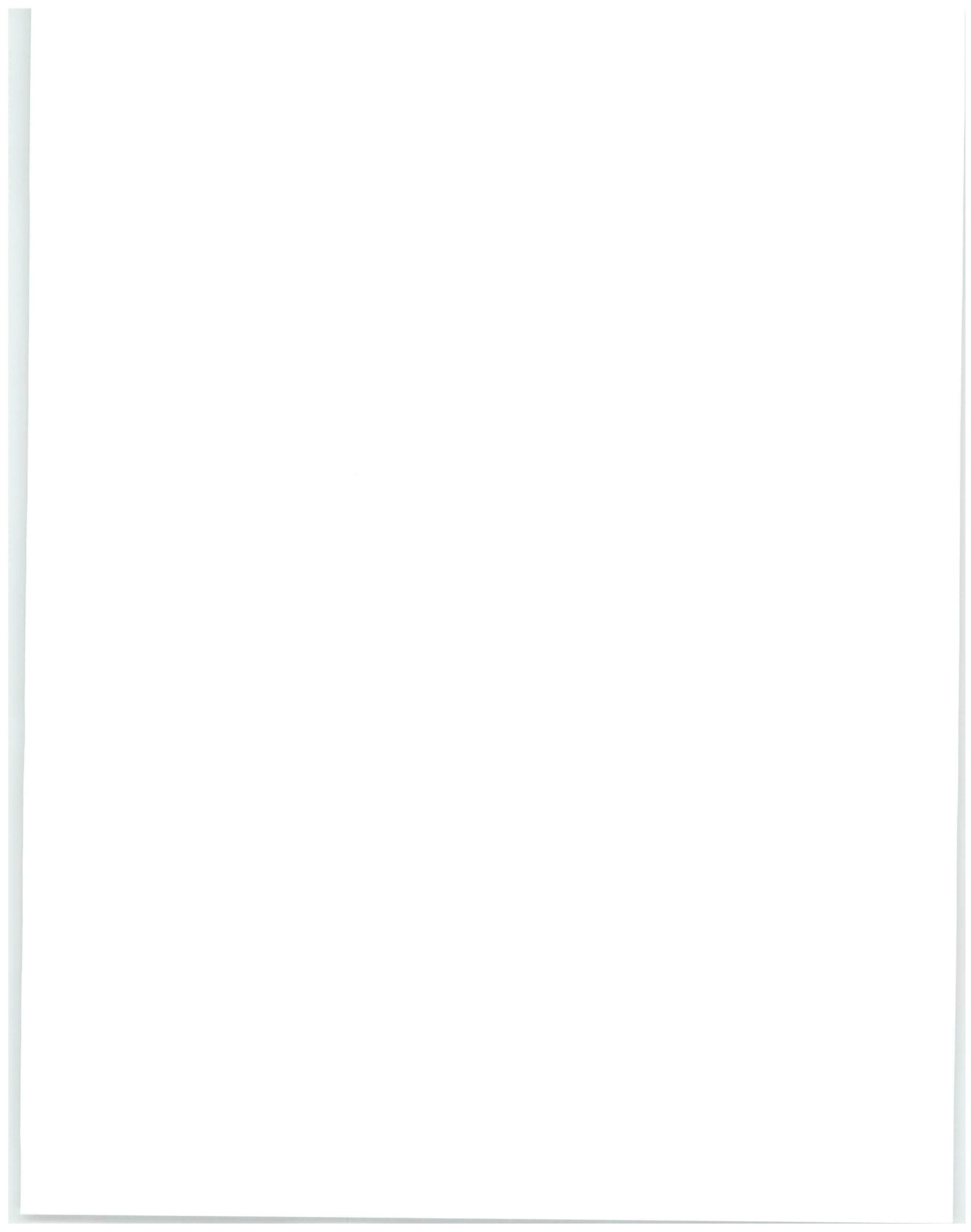
À 15 h 53, après une suspension de 18 minutes, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Simard (Richelieu) de retirer l'amendement coté Am a (annexe II).

L'amendement coté Am 1 est adopté.

L'article 10, amendé, est adopté.



Article 13 : M. Simard (Richelieu) propose les amendements cotés Am c et Am d (annexe II).

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Un débat s'engage.

L'amendement coté Am 2 est adopté.

Un débat s'engage sur les amendements cotés Am c et Am d.

Il est convenu de permettre à M. Simard (Richelieu) de retirer les amendements cotés Am c et Am d.

L'article 13, amendé, est adopté.

Articles 14 et 22 : Il est convenu d'étudier simultanément les articles 14 et 22.

Un débat s'engage.

M. Simard (Richelieu) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement coté Am 3 est adopté.

Un débat s'engage sur l'amendement coté Am 4 (annexe I).

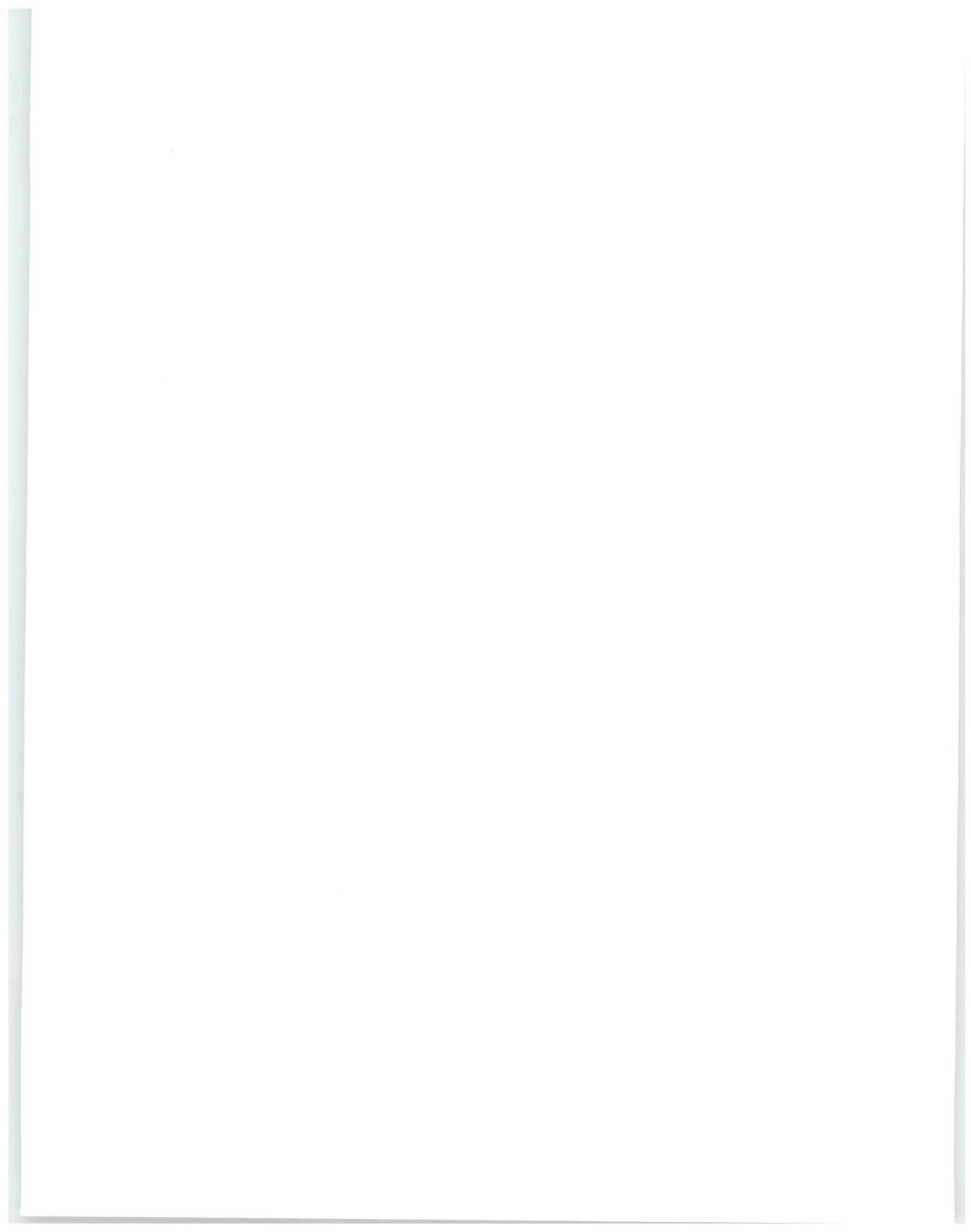
L'amendement est adopté.

L'article 14, amendé, est adopté.

L'article 22, amendé, est adopté.

Articles 15 à 18 : Après débat, les articles 15 à 18 sont adoptés.

Article 19 : M. Simard (Richelieu) propose l'amendement coté Am e (annexe II).



Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement et de l'article 19.

Article 20 : Après débat, l'article 20 est adopté.

Article 19 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 19 et de l'amendement coté Am e (annexe II) suspendue précédemment.

L'amendement est rejeté.

L'article 19 est adopté à la majorité des voix.

Article 21 : M. Simard (Richelieu) propose l'amendement coté Am f (annexe II).

Après débat, l'amendement est rejeté.

L'article 21 est adopté à la majorité des voix.

À 17 h 57, la Commission suspendu ses travaux jusqu'à 20 heures.

À 20 h 06, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M. Bernier (Montmorency).

Article 23 : Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

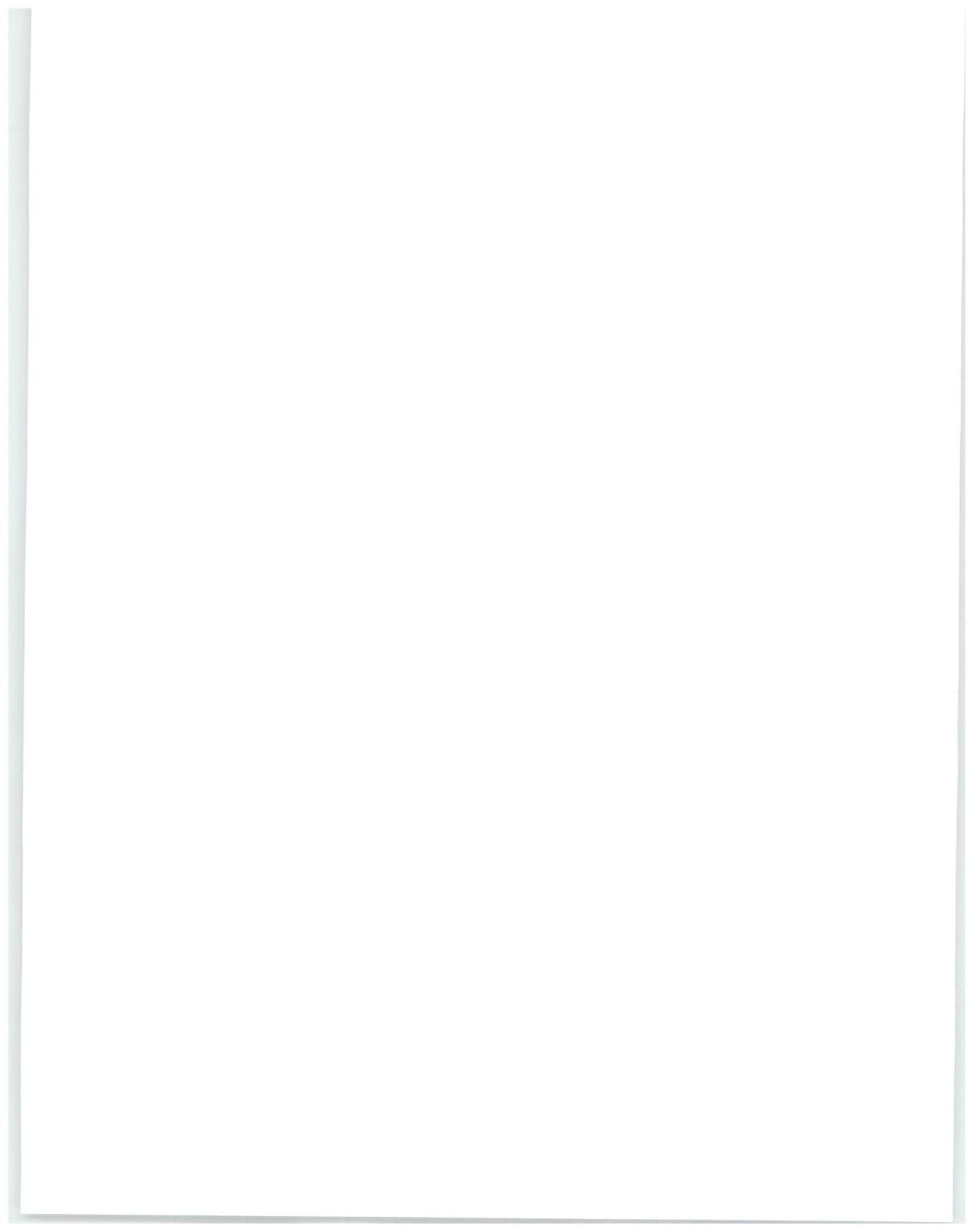
M. Simard (Richelieu) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

M. Hamad (Louis-Hébert) reprend ses fonctions à la présidence.

Les amendements sont adoptés.

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

L'amendement est adopté.



L'article 23, amendé, est adopté.

Articles 24 à 26 : Après débat, les articles 24 à 26 sont adoptés.

Article 27 : L'article 27 est adopté.

Article 28 : Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 28, amendé, est adopté.

Article 29 : L'article 29 est adopté.

Article 30 : Après débat, l'article 30 est adopté.

Articles 31 à 39 : Les articles 31 à 39 sont adoptés.

Article 40 : Après débat, l'article 40 est adopté.

Articles 41 à 53 : Les articles 41 à 53 sont adoptés.

Articles 54 à 56 : Après débat, les articles 54 à 56 sont adoptés.

Articles 57 à 60 : Les articles 57 à 60 sont adoptés.

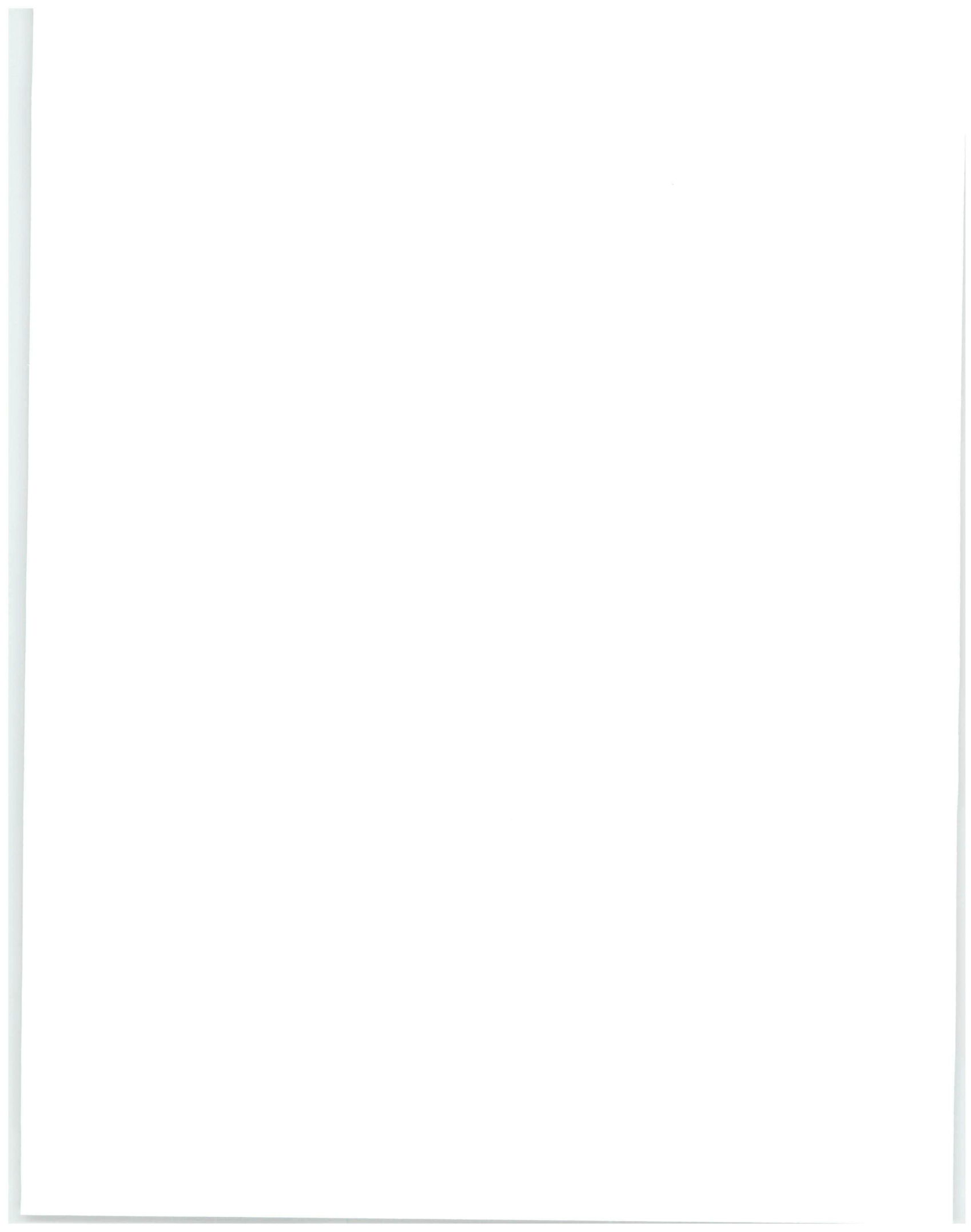
Intitulés des chapitres et des sections : Les intitulés des chapitres et des sections sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 17 : Le texte du projet de loi n° 17, *Loi sur les contrats des organismes publics*, amendé, est adopté.

REMARQUES FINALES

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) et M. Simard (Richelieu) formulent des remarques finales.




À 20 h 53, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



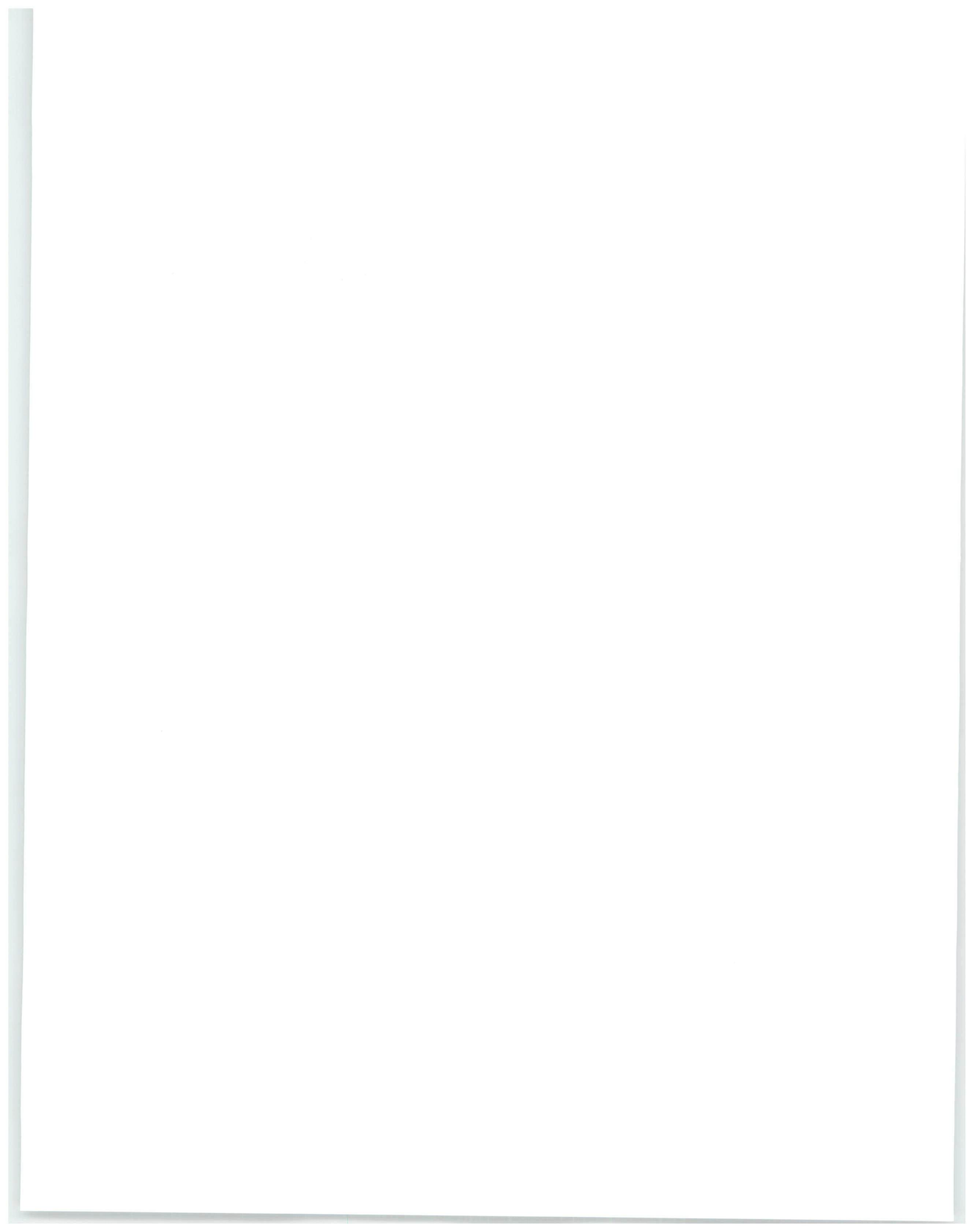
François Arsenault



Sam Hamad

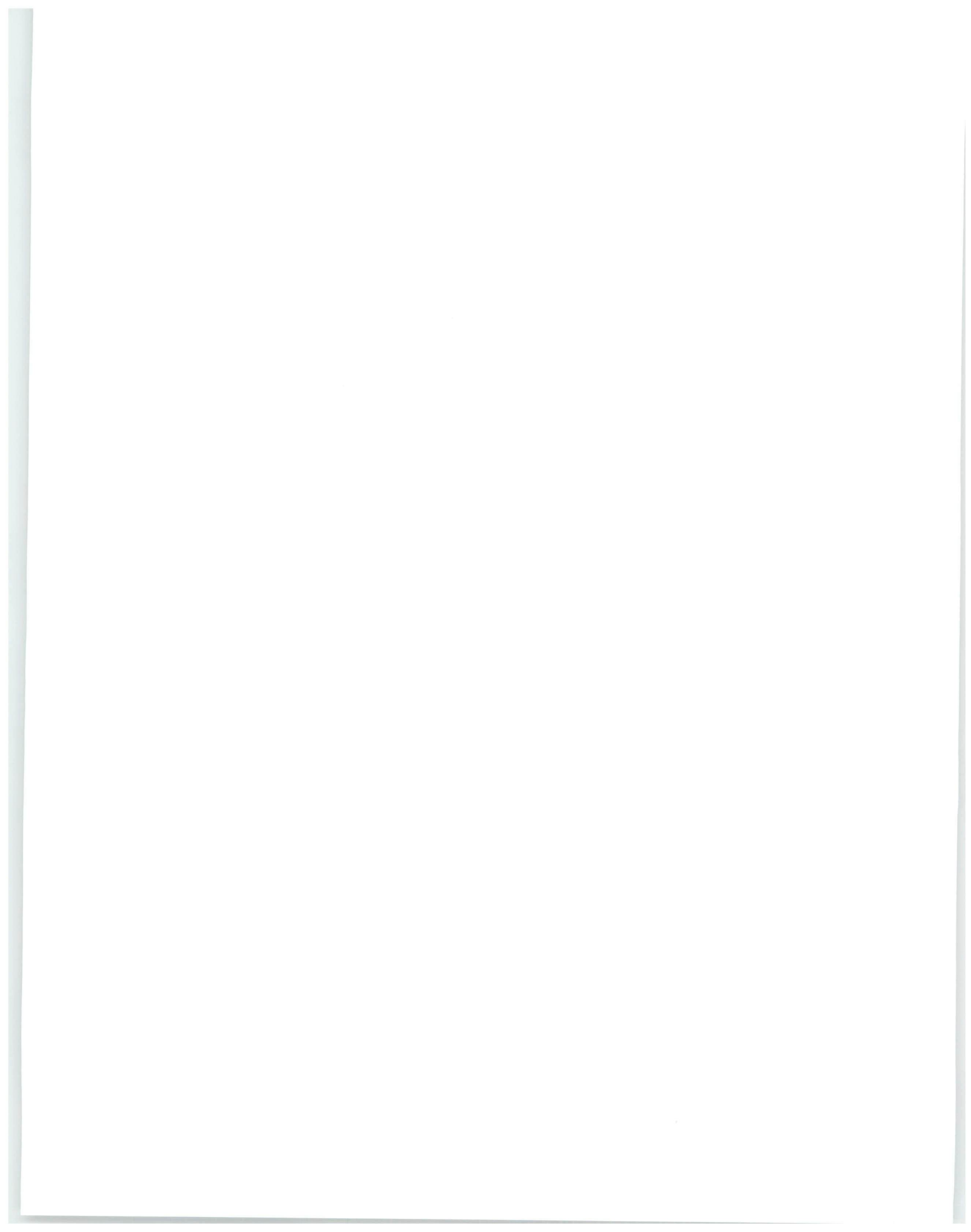
FA/mct

Québec, le 14 juin 2006



ANNEXE I

Amendements adoptés



Art 10
Am 1

Projet de loi 17

Loi sur les contrats des organismes publics

AMENDEMENT

Article 10

Remplacer l'article 10 du projet de loi par le suivant :

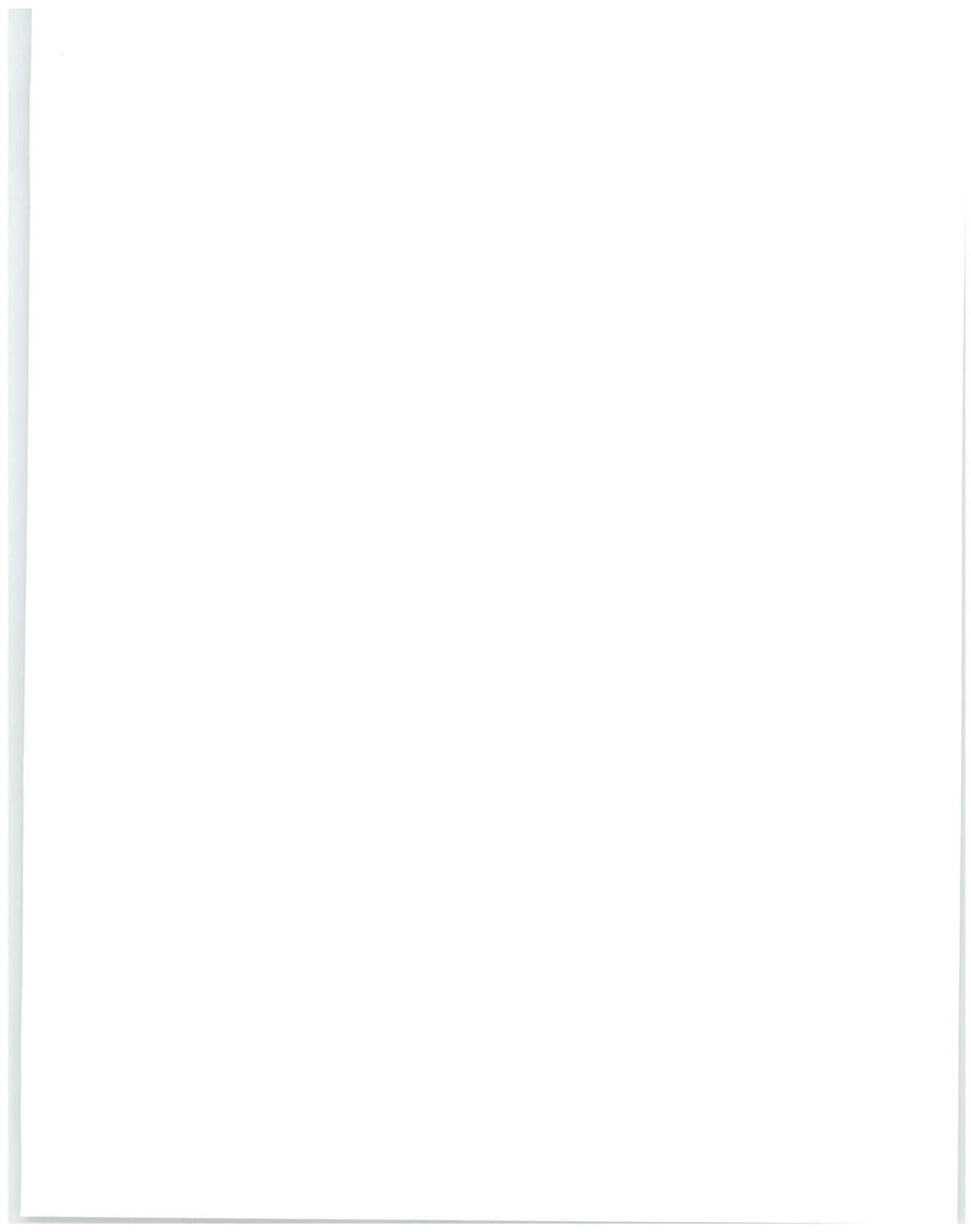
« 10. Un organisme public doit recourir à la procédure d'appel d'offres public pour la conclusion des contrats suivants :

- 1° tout contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal prévu dans tout accord intergouvernemental applicable pour chacun de ces contrats et organismes publics;
- 2° tout contrat de partenariat public-privé;
- 3° tout autre contrat déterminé par règlement du gouvernement.

Pour l'application du paragraphe 1° du premier alinéa, lorsqu'un contrat n'est pas assujéti à un accord intergouvernemental, le seuil qui lui est applicable est celui appliqué, selon le cas, à un contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction.

Un organisme public doit considérer le recours à la procédure d'appel d'offres public régionalisé pour la conclusion d'un contrat qui n'est pas assujéti à un accord intergouvernemental. ».

Adopté
PU



Art. 13

AM2

PROJET DE LOI 17

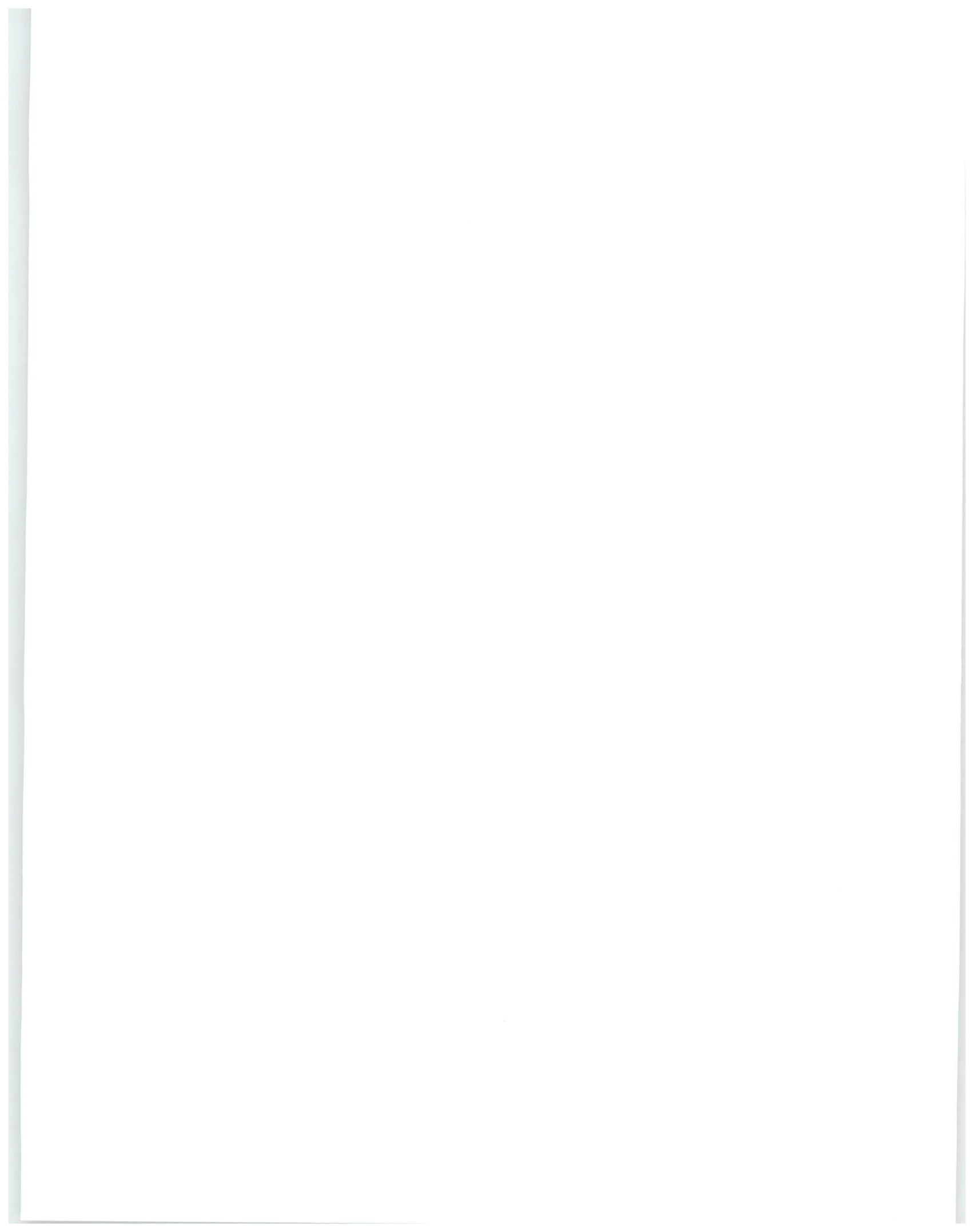
Loi sur les contrats des organismes publics

AMENDEMENT

Article 13

Ajouter, à la fin du deuxième alinéa de l'article 13, «qui doit en informer le ministre responsable annuellement».

Ade
JM



Art 22
Am 3

PROJET DE LOI 17

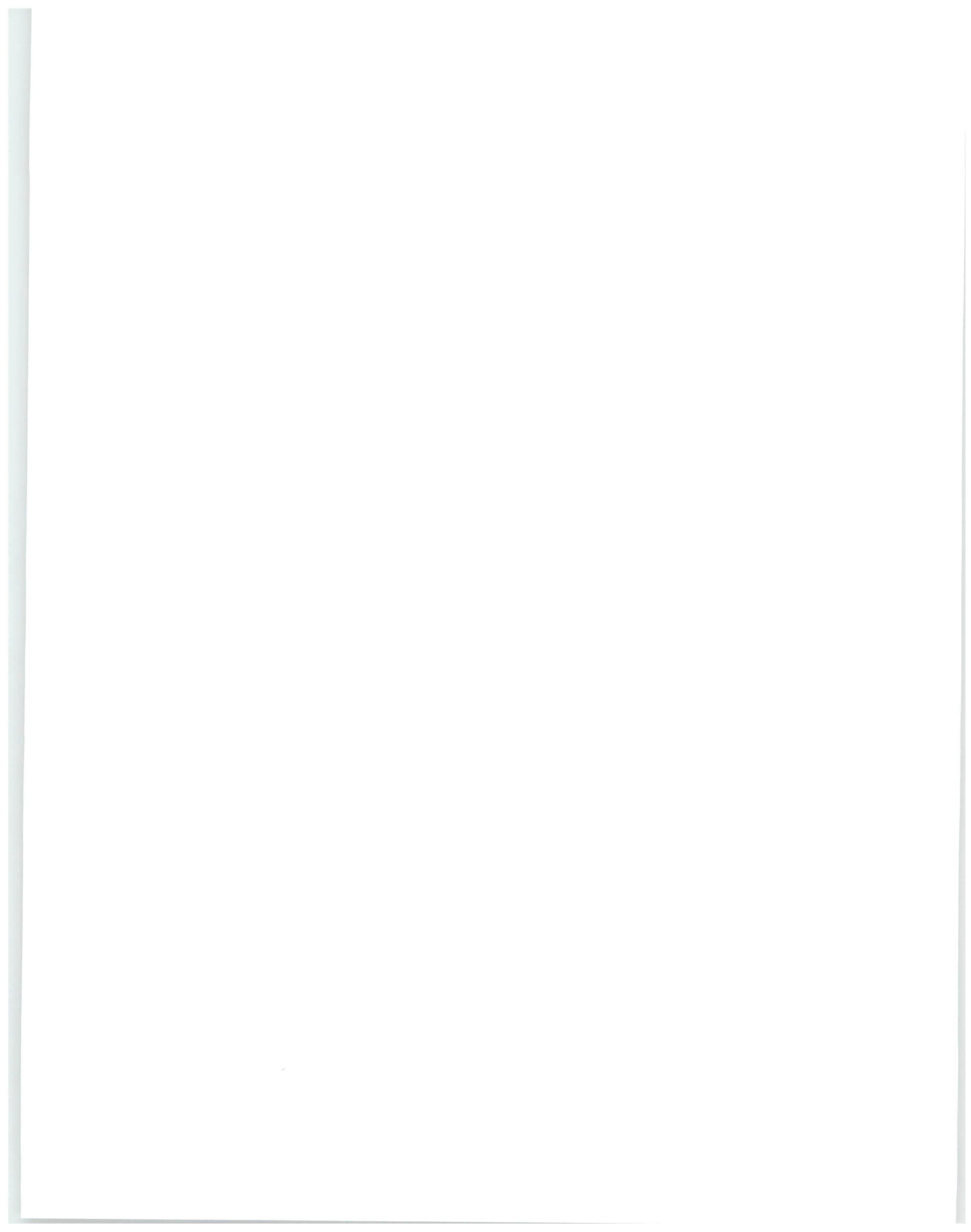
Loi sur les contrats des organismes publics

AMENDEMENT

Article 22

Remplacer, dans les deuxième et troisième lignes de l'article 22, «au seuil d'appel d'offres public» par «à 25 000 \$».

A l'usage
PA



ART 14
AN 14

PROJET DE LOI 17

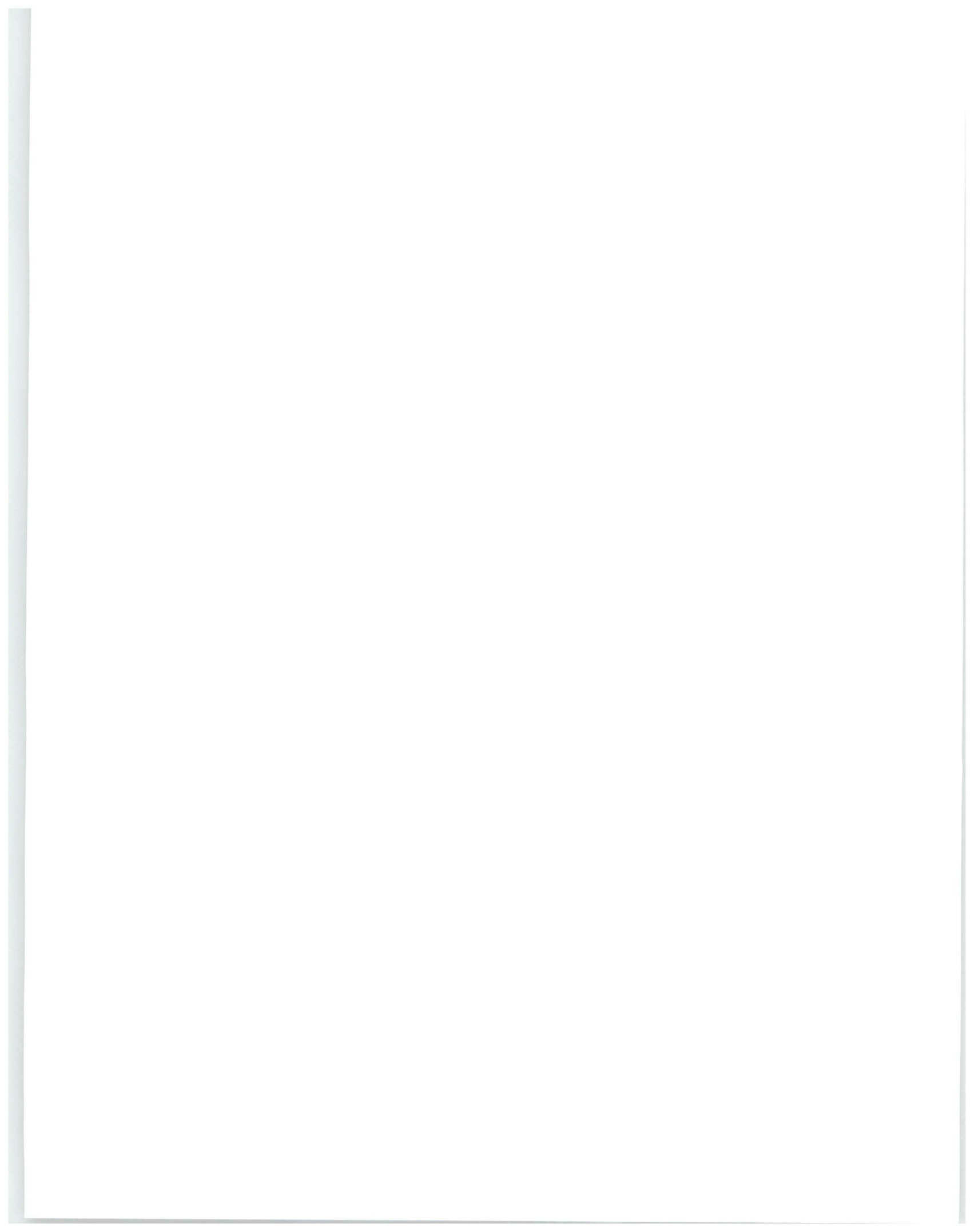
Loi sur les contrats des organismes publics

AMENDEMENT

Article 14

Supprimer le deuxième alinéa de l'article 14.

Scap...
m



Art. 23
Am 5

Projet de loi 17

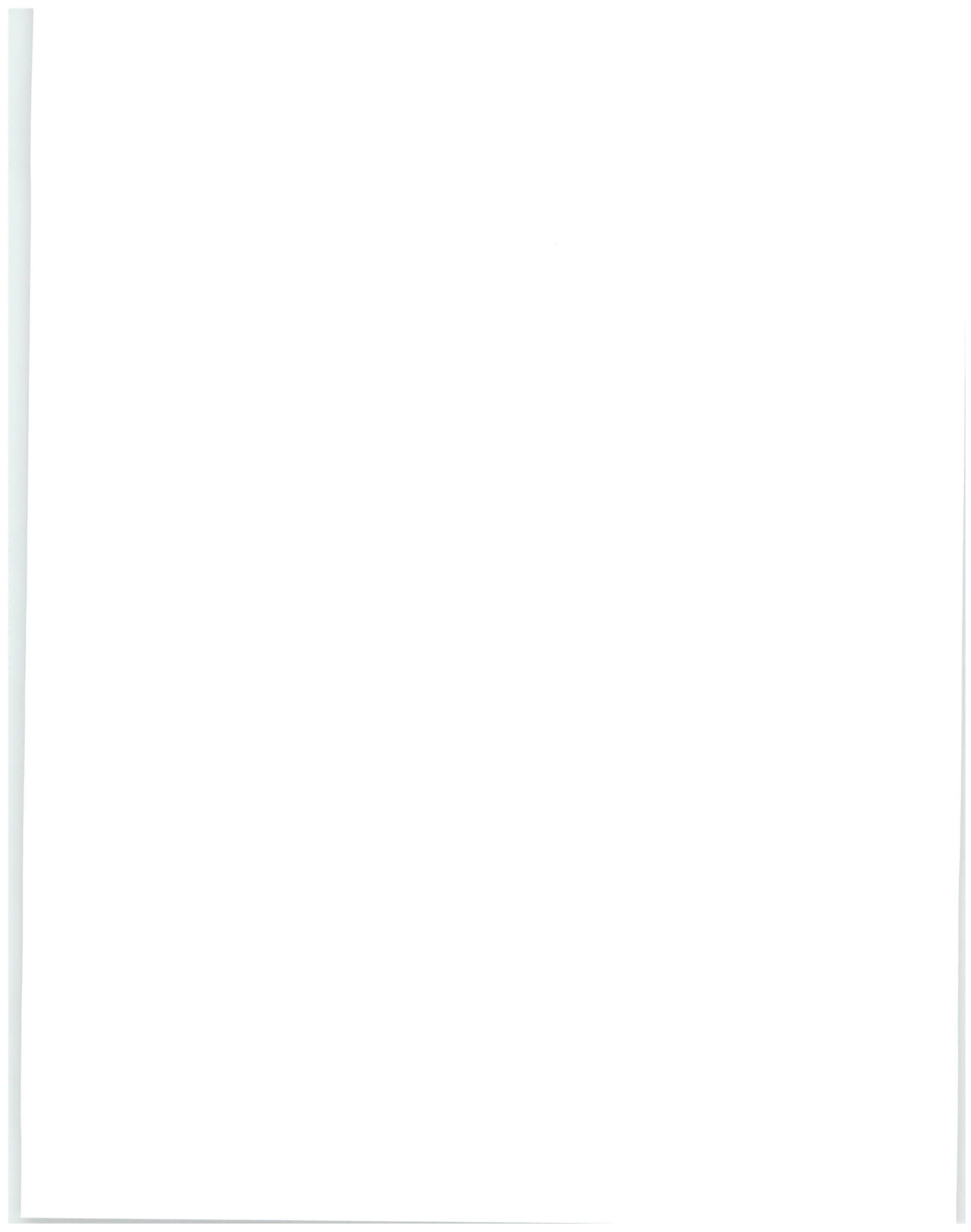
Loi sur les contrats des organismes publics

AMENDEMENT

Article 23

Modifier l'article 23 du projet de loi en remplaçant, dans la première ligne du paragraphe ~~4~~⁴ du premier alinéa, ce qui suit : « à 3° » par ce qui suit : « et 2° ».

A l'art.
pu



Art. 23

Am 6

PROJET DE LOI 17

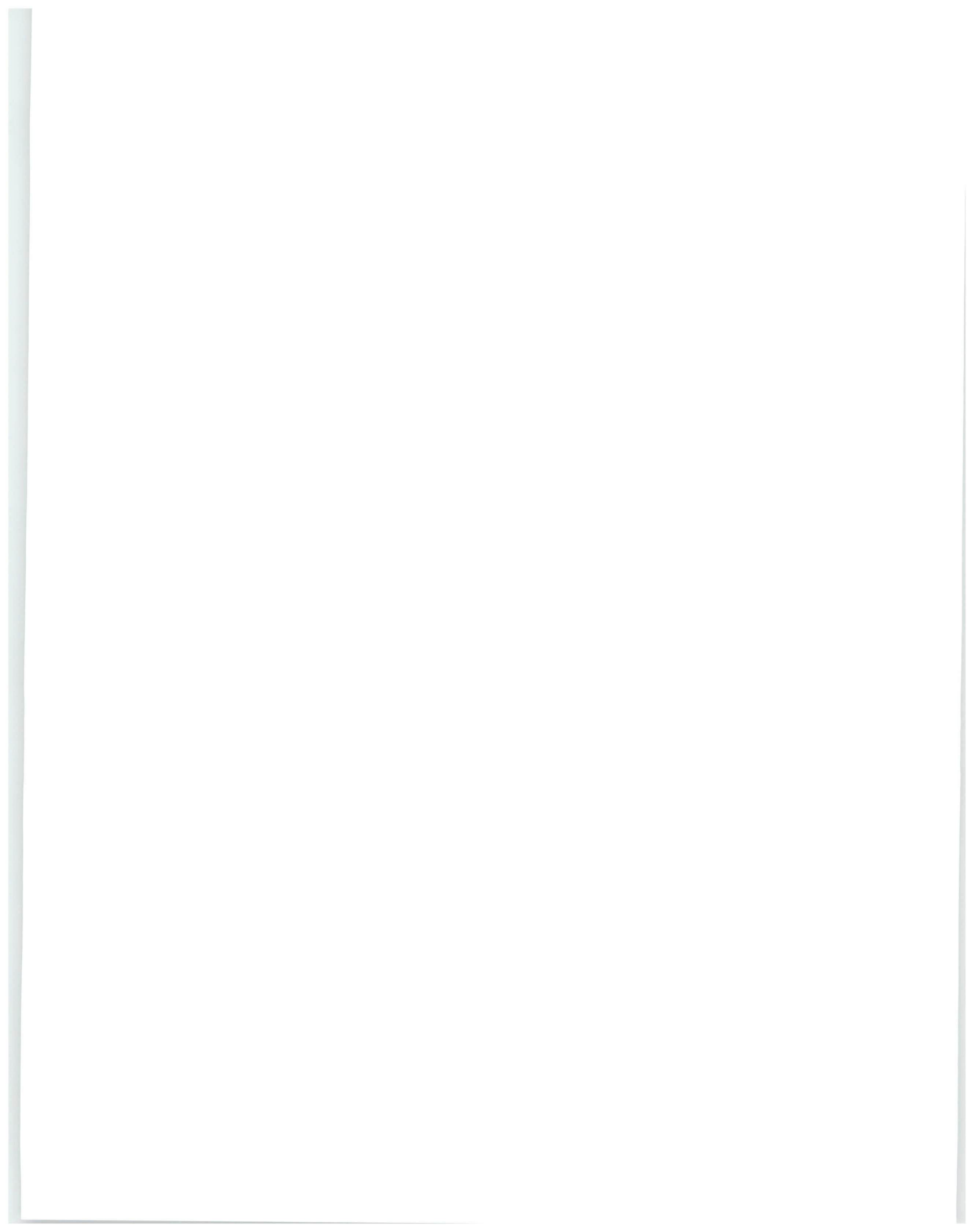
Loi sur les contrats des organismes publics

AMENDEMENT

Article 23

Remplacer au premier alinéa de l'article 23, dans les troisième et quatrième lignes du paragraphe 6°, « au seuil d'appel d'offres public » par « à 25 000 \$ ».

Adopté
M



ART 23
Am 9

PROJET DE LOI 17

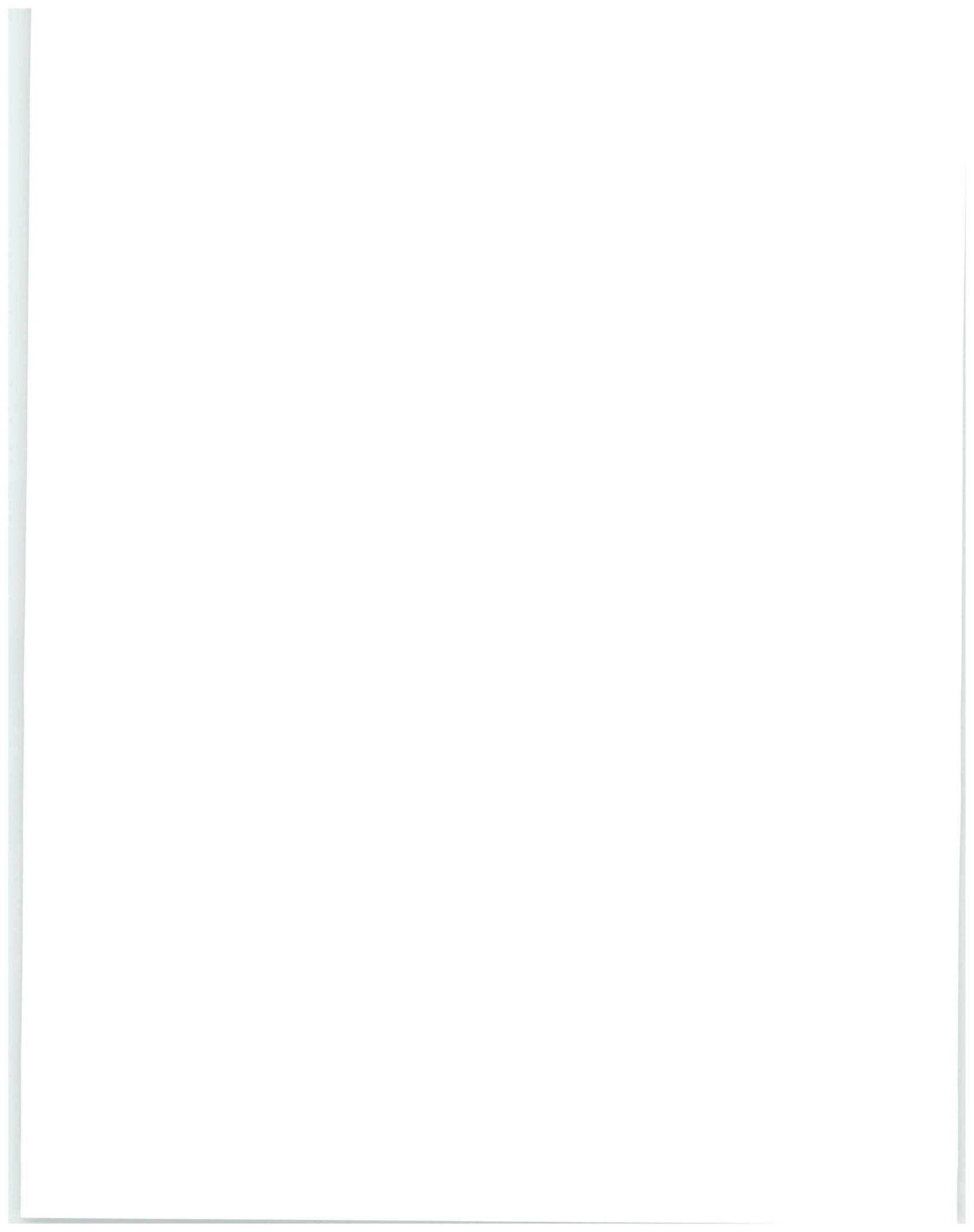
Loi sur les contrats des organismes publics

AMENDEMENT

Article 23

Dans la version anglaise du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 23, remplacer «contract award rules applicable to those contracts» par «the contract award rules applicable to them».

A Jaito
pu



Art. 28
Am 8

PROJET DE LOI 17

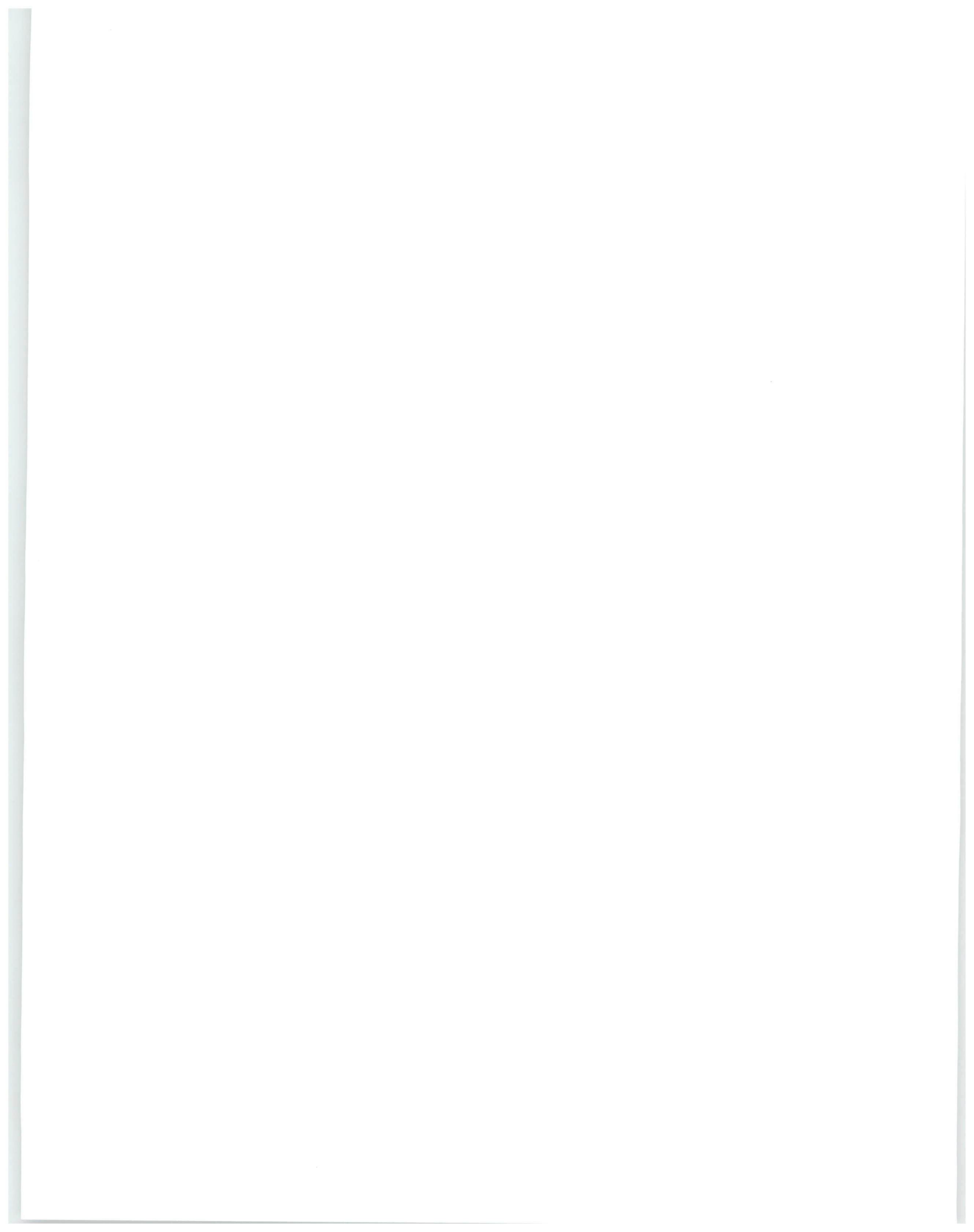
Loi sur les contrats des organismes publics

AMENDEMENT

Article 28

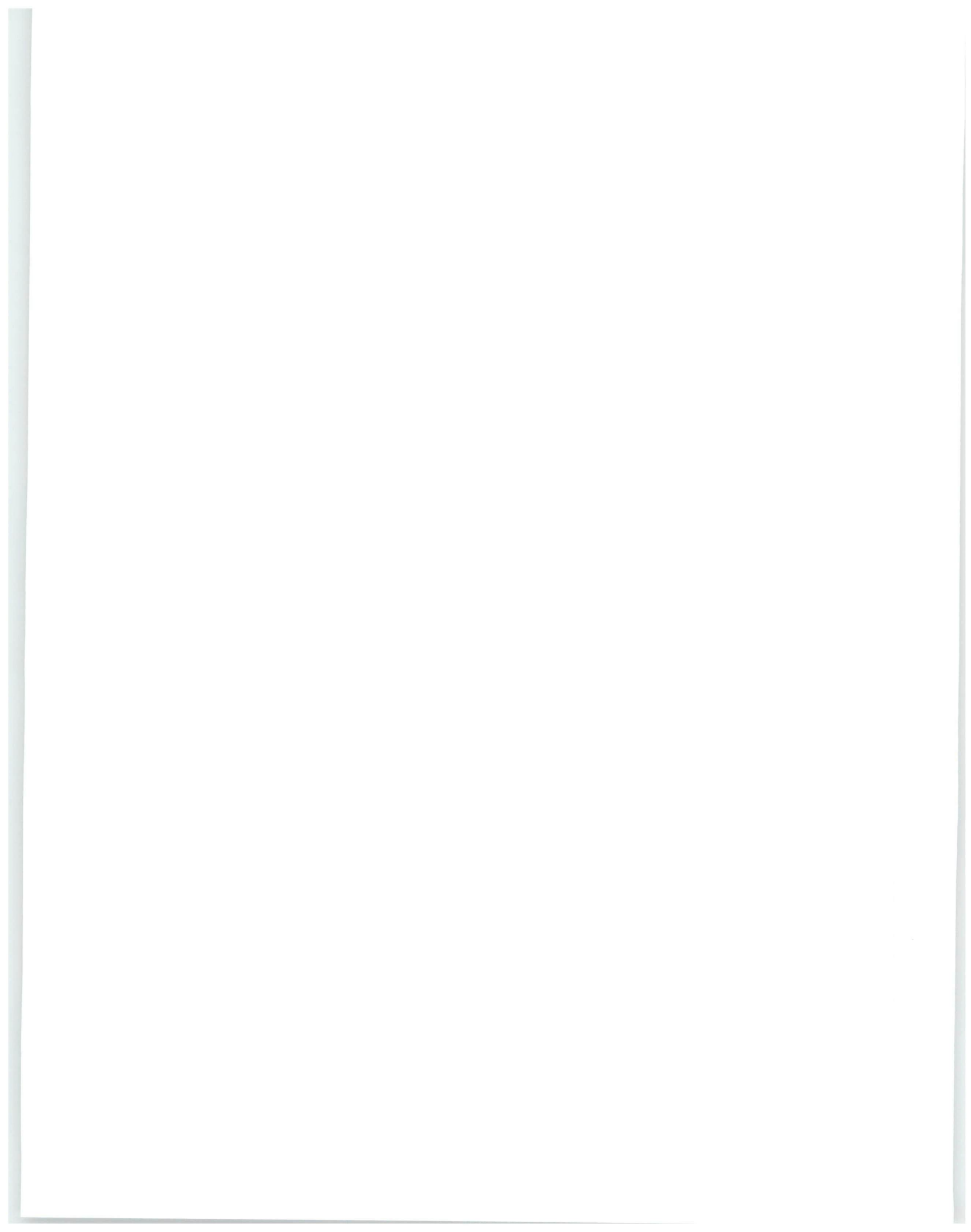
Dans la deuxième ligne de la version anglaise de l'article 28, supprimer « the chapter heading and».

A. Cantu
PM



ANNEXE II

Amendements retirés et rejetés



ARTICLE 10

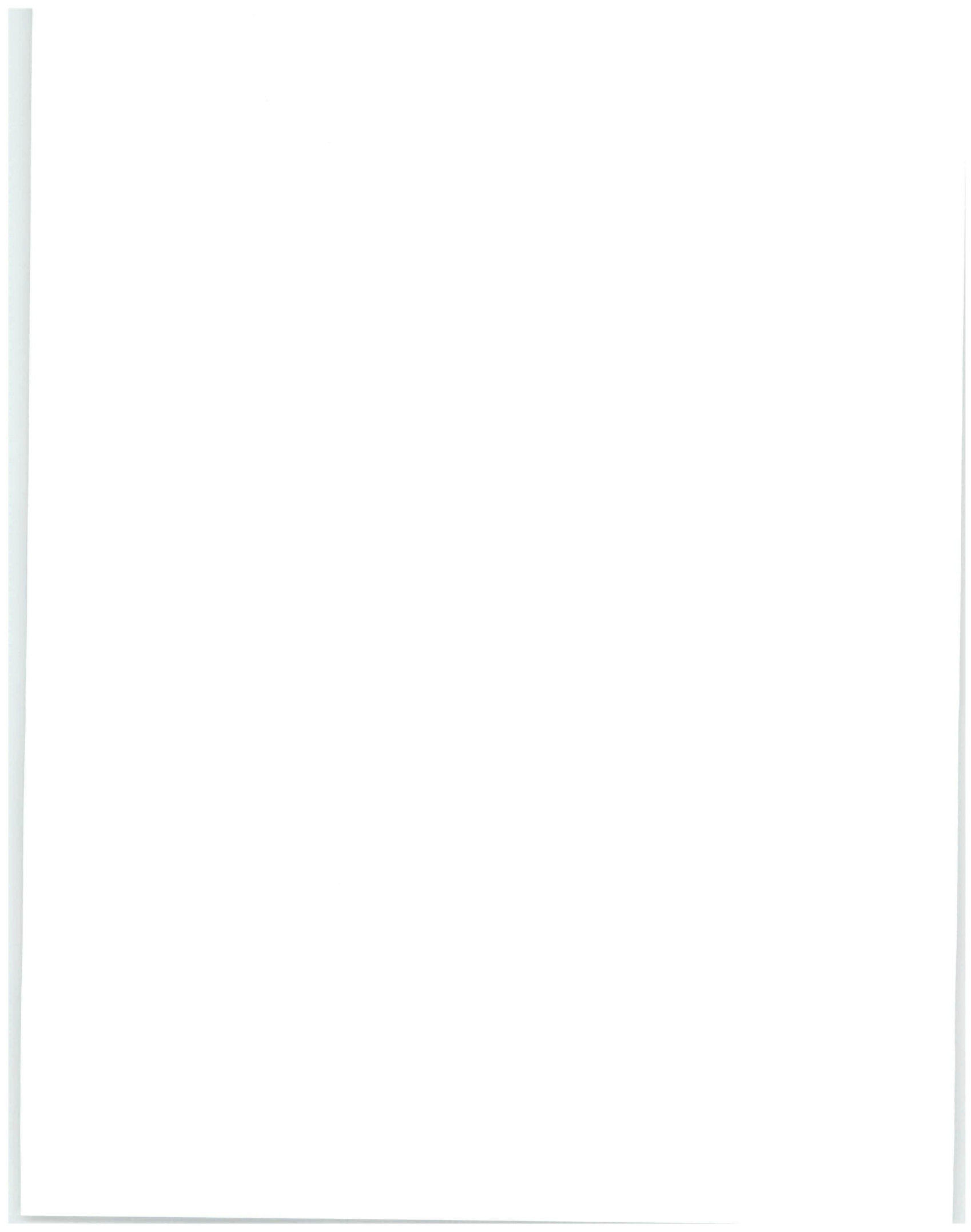
AM~~A~~

AMENDEMENT
Version de l'opposition

L'article 10 du projet de loi no. 17 est modifié par la suppression des mots « de services ou » de la première ligne du premier paragraphe et par l'ajout des mots « ou de services » après le mot « approvisionnement » de la première ligne du deuxième paragraphe.

Faint handwritten text, possibly a signature or date.

Retire
PA



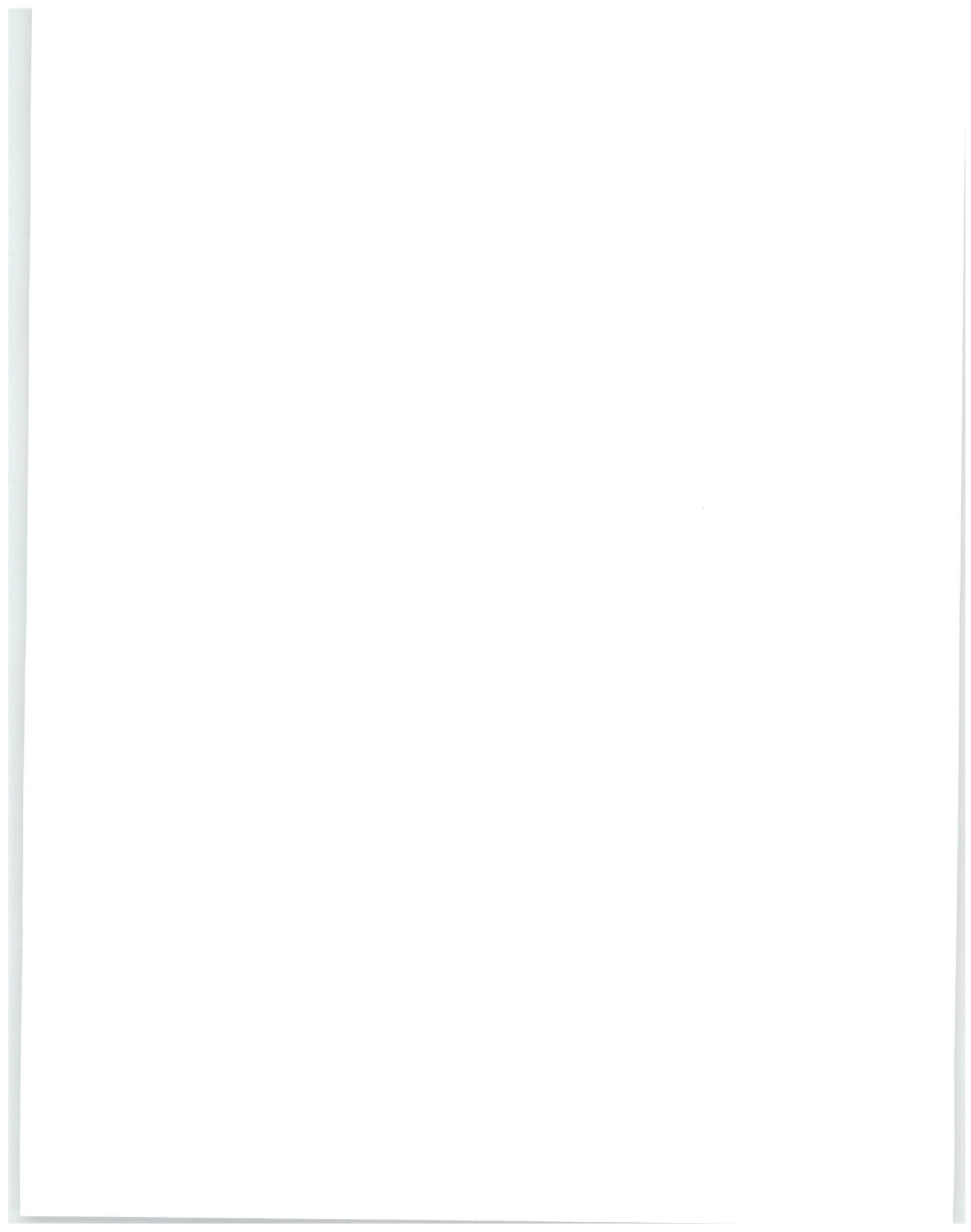
ARTICLE 12

AM B

AMENDEMENT
Version de l'opposition

L'article 12 du projet de loi no. 17 est modifié par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant : « Un organisme public doit déposer annuellement à l'Assemblée nationale un rapport de vérification portant sur l'application du premier alinéa de l'article 12 de la présente Loi. ».

Retiré
M

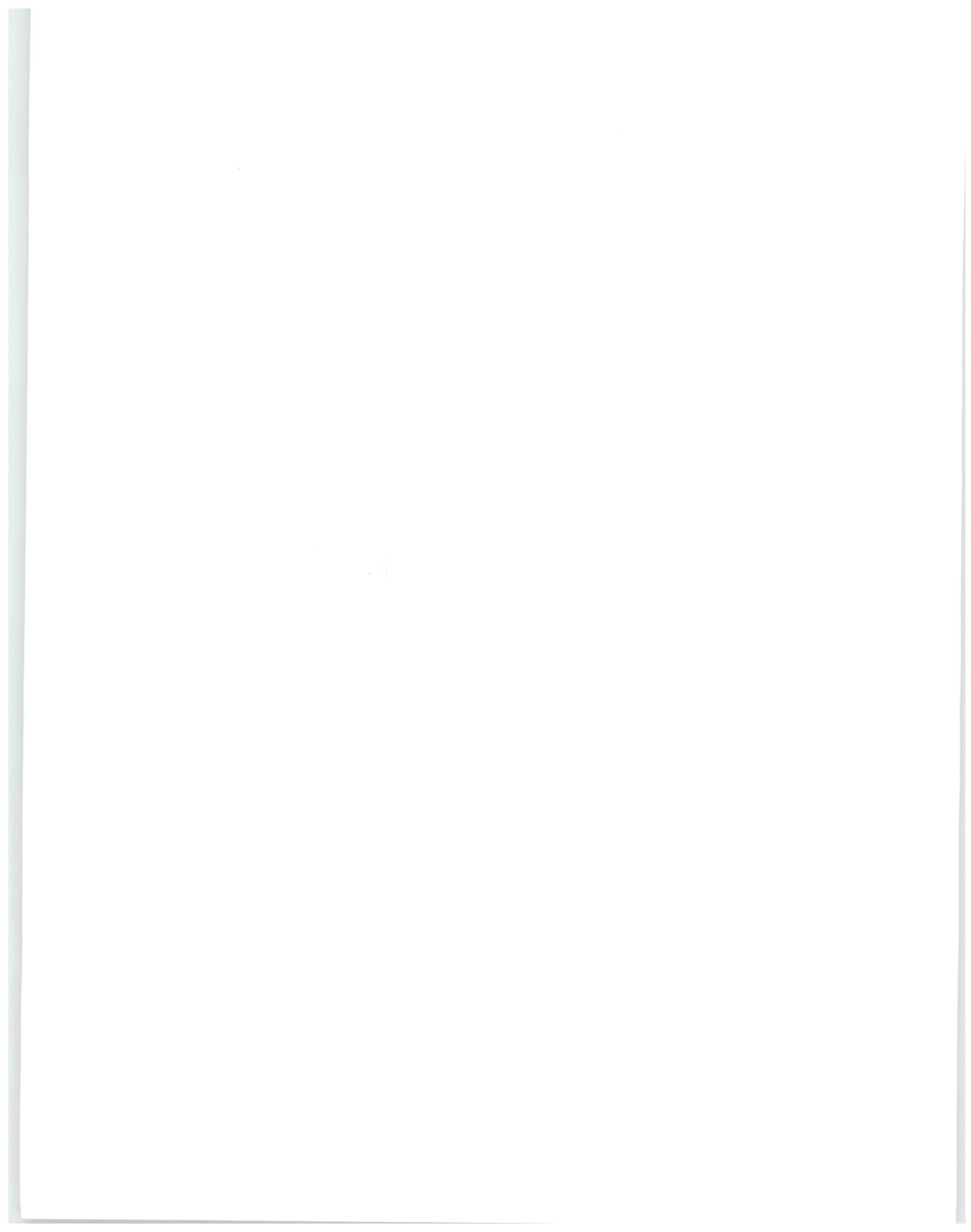


Amenagement

Le troisième paragraphe de l'article 13
est modifié par l'ajout, au début, des mots
« avec l'autorisation du Conseil du trésor, »

Retiré

Pa

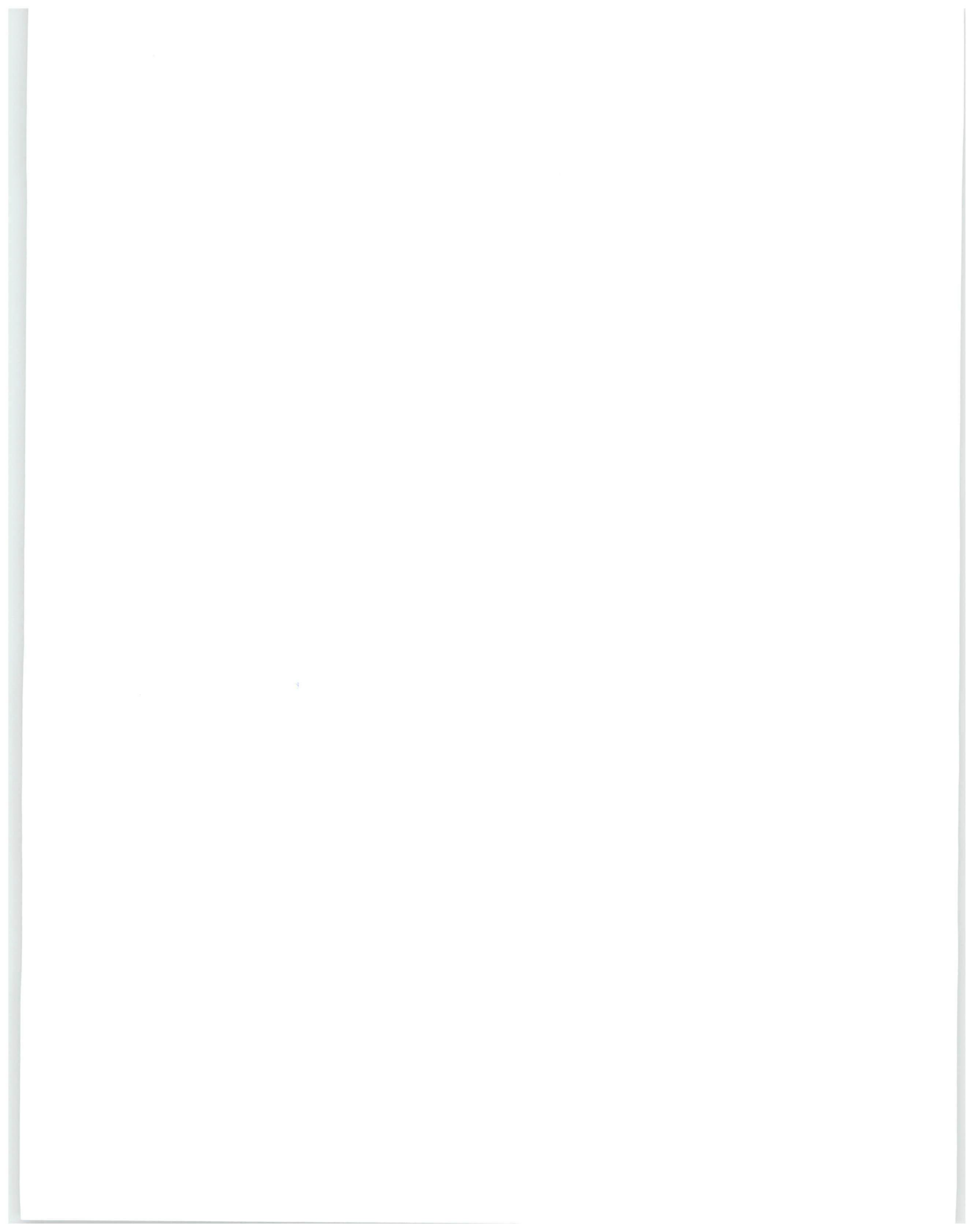


Amendement Article 13

Le quatrième paragraphe de l'article 13 est modifié par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant: « Les contrats octroyés en vertu du quatrième paragraphe de l'article 13 doivent faire l'objet d'un rapport annuel détaillant la nature du contrat, son montant, le nom du fournisseur ainsi que la justification; »

RETIRE

PK



ART. 19

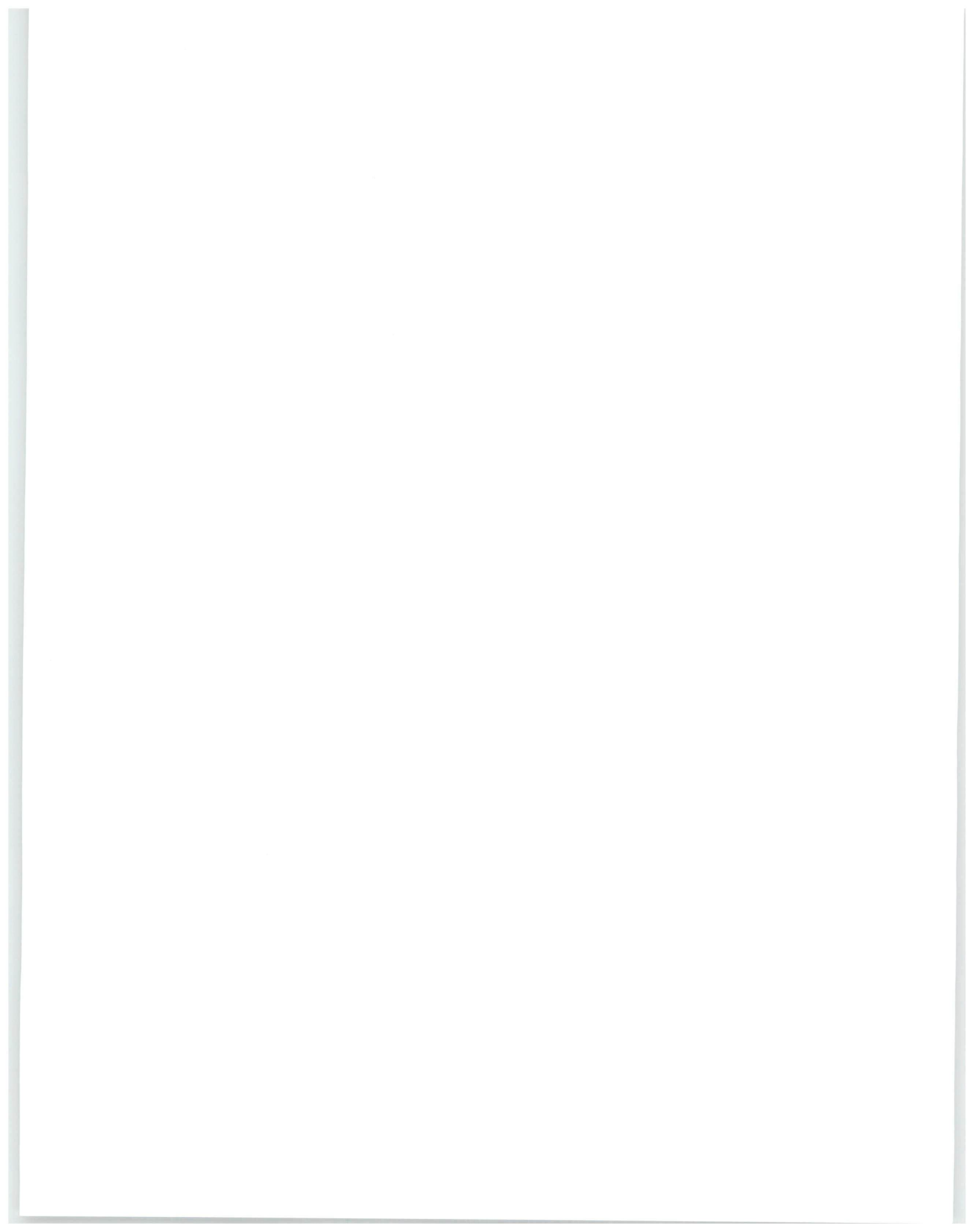
AM E

AMENDEMENT
Version de l'opposition

L'article 19 du projet de loi no. 17 est modifié par le remplacement des mots « la majorité des » de la cinquième ligne par les mots « tous les ».

Rejeté

FR



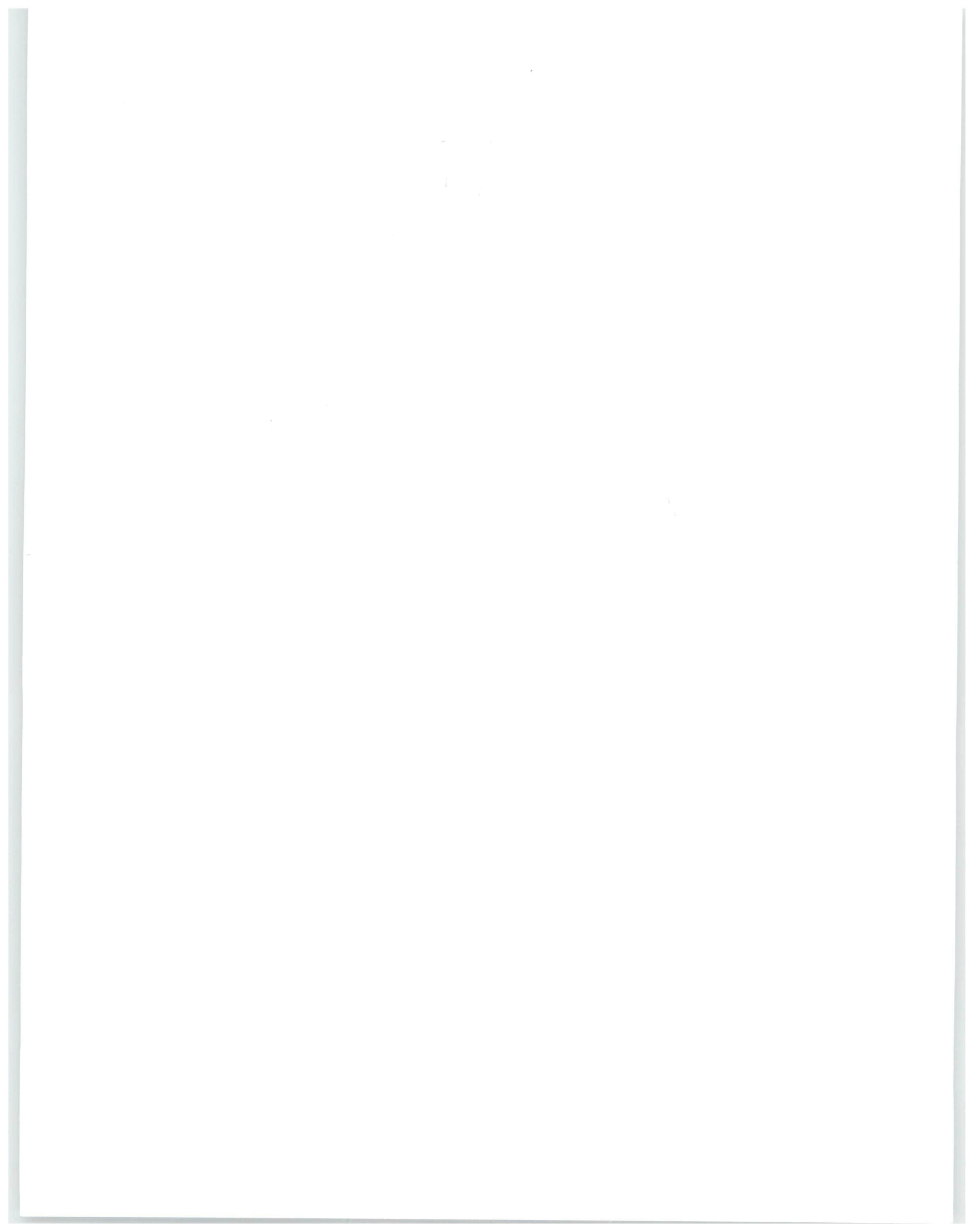
ART 21

AM F

AMENDEMENT
Version de l'opposition

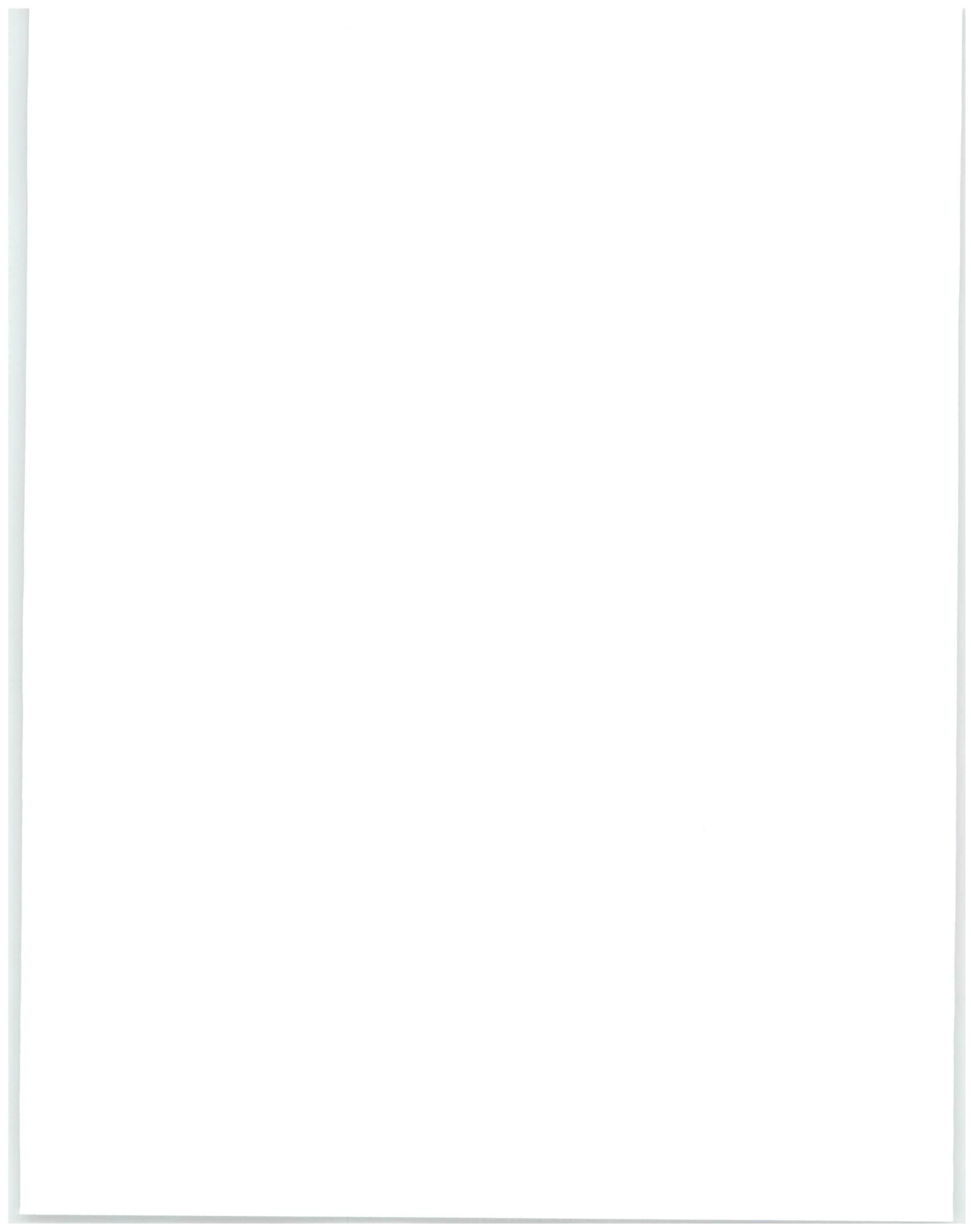
L'article 21 du projet de loi no. 17 est modifié par l'ajout, à la fin du deuxième paragraphe, des mots suivants : « Cette négociation ne peut toutefois mener à la conclusion d'un contrat dont la valeur excède celle de la proposition présentée par le concurrent s'étant classé deuxième lors de la dernière étape de sélection. ».

Re Rte
PK



ANNEXE III

Liste des documents déposés



Liste des documents déposés

- Gagnon, Jacques. [Note et annexe à madame Rita Dionne-Marsolais au sujet des effets du projet de loi n° 17 sur la reddition de comptes]. 6 juin 2006. 9 p. Déposé le 13 juin 2006. CFP-166
- Côté, André C. [Lettre du Commissaire au lobbying au sujet du projet de loi n° 17 adressée au président de la Commission des finances publiques]. 7 juin 2006. 5 p. Déposé le 13 juin 2006. CFP-167
- Girard, Gaétan. [Lettre du Syndicat de la fonction publique du Québec adressée à madame Diane Lemieux au sujet du projet de loi n° 17]. 8 juin 2006. 3 p. Déposé le 13 juin 2006. CFP-168
- Secrétariat du Conseil du trésor. *Synthèse des accords de libéralisation des marchés publics – ministères et organismes du gouvernement*. 3 août 2005. 1 f. Déposé le 14 juin 2006. CFP-169

